TABLED DOCUMENT NO. 22-14(4) TABLED ON JUN 14 2001

1999–2000 Annual Report

of the Implementation Committee
April 1, 1999 to March 31, 2000

Sahtu Dene and Metis
Comprehensive Land Claim Agreement

The Sahtu Secretariat Inc.

Northwest Territories Canada

Canada

103-04174/

1999–2000 Annual Report

Published under the authority of the
Minister of Indian Affairs and
Northern Development
Ottawa, 2000

QS-5354-020-BB-A1
Catalogue No. R31-10/2000
ISBN 0-662-65214-2

© Minister of Public Works and Government
Services Canada

Foreword

The Implementation Committee is pleased to provide its sixth annual report on the implementation of the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement. The report covers the fiscal year, April 1, 1999 to March 31, 2000.

The Implementation Committee comprises of a senior official from each of the parties: the Sahtu Secretariat Incorporated, the Government of the Northwest Territories and the Government of Canada. It functions by consensus and serves as a forum where parties can raise issues and voice their concerns.

The role of the Implementation Committee is to oversee, direct and monitor implementation of the Agreement. This annual report describes achievements and developments during the year. Information is contributed by various federal and territorial departments, the Sahtu Secretariat Incorporated and other bodies established under the Agreement.

We are committed to strengthening the partnerships that are key to the successful implementation of this Agreement. Our achievements to date are the product of partners working together to recognize Aboriginal rights in an atmosphere of mutual respect, and the commitment of the parties to fulfil obligations pursuant to this Agreement.

Brian Davidson
Sahtu Secretariat
Incorporated

Mark Warren
Government of the
Northwest Territories

Aideen Nabigon
Government of
Canada

Table of Contents

Foreword i

Glossary of Acronyms and Abbreviations iv

1 Features of the Agreement 1

2 Highlights 2

3 Implementation Committee 4

4 Implementing Bodies 5
- 4.1 Enrolment Board 5
- 4.2 Arbitration Panel 5
- 4.3 Sahtu Renewable Resources Board 5
- 4.4 Joint Working Group on Sahtu Heritage Places and Sites 6
- 4.5 Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board 6
- 4.6 Sahtu Land and Water Board 8
- 4.7 Sahtu Land Use Planning Board 8

5 The Sahtu Secretariat Incorporated 10
- 5.1 Board of Directors 10
- 5.2 Head Office 10
- 5.3 Community Renewable Resources Councils 10
- 5.4 Land Ownership 11
- 5.5 Sahtu Trust 11
- 5.6 Special Harvesting Areas 11
- 5.7 Amendment to the *Wildlife Act* Regulations 11
- 5.8 Aboriginal Human Resources Development Agreement 11
- 5.9 Deline Self-Government Negotiations 11

6 Government of the Northwest Territories 13
- 6.1 Ministry of Aboriginal Affairs 13
- 6.2 Resources, Wildlife and Economic Development 13
- 6.3 Education, Culture and Employment 14
- 6.4 Justice 14
- 6.5 Public Works and Services 14
- 6.6 Transportation 14

7 Government of Canada 15
7.1 Legislation 15
7.2 Economic Activity and Employment 15
7.3 Environmental and Wildlife Management 16
7.4 Heritage 17
7.5 Land and Water Management 18
7.6 Revenue Canada 19
7.7 National Defence 19
7.8 Other Implementation Activities 19
7.9 Federal Co-ordination of Implementation Activities 20

Appendices

Appendix A1: Membership of Implementing Bodies (as of March 31, 2000) 22

Appendix A2: Map of Sahtu Settlement Area 23

Appendix A3: Schedule of Capital Transfer Payments, 1994 to 1999 24

Appendix A4: Implementation Payments, 1994–1995 to 1999–2000 25

Appendix A5: Resource Royalties 1993 to 1999 26

Appendix A6: Property Taxes Paid to GNWT 1994 to 1999 27

Glossary of Acronyms and Abbreviations

ABC	Aboriginal Business Canada
AGJV	Arctic Goose Joint Venture
AHDRA	Aboriginal Human Resources Development Agreement
CEAA	*Canadian Environmental Assessment Act*
CIM	Cumulative Impact Monitoring
CWS	Canadian Wildlife Service
DFO	Department of Fisheries and Oceans
DIAND	Department of Indian Affairs and Northern Development
FNCCIP	First Nations Child Care Initiative Program
FTP	Flexible Transfer Payment
GETS	Government Electronic Tendering Service
GIS	Geographic Information System
GNWT	Government of the Northwest Territories
GRRB	Gwich'in Renewable Resources Board
IB	Implementation Branch
IPG	Institutions of Public Government
LCOS	Land Claim Obligation System
MBCA	Migratory Birds Convention Agreement
MOU	Memorandum of Understanding
MVEIRB	Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board
MVLWB	Mackenzie Valley Land and Water Board
MVRMA	*Mackenzie Valley Resource Management Act*
NEB	National Energy Board
NHS	National Historic Site
NRCan	Natural Resources Canada
NWT	Northwest Territories
PAS	Protected Area Strategy
RRC	Renewable Resources Council
RWED	Resources, Wildlife and Economic Development
SLUPB	Sahtu Land Use Planning Board
SLWB	Sahtu Land and Water Board
SRRB	Sahtu Renewable Resources Board
SSA	Sahtu Settlement Area
SSI	Sahtu Secretariat Incorporated

Features of the Agreement

In July 1993, the Sahtu Dene and Metis voted to approve the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement. After being approved by the governments of Canada and the Northwest Territories, the Agreement was signed on September 6, 1993, in Tulita (formerly Fort Norman). The *Sahtu Dene and Metis Land Claim Settlement Act* came into effect on June 23, 1994.

Under the Agreement, the Sahtu Dene and Metis:

- received title to 41,437 square kilometres of land in the Northwest Territories (NWT), an area slightly larger than Vancouver Island. Subsurface rights are included on 1,813 square kilometres of this land;
- will receive financial payments totalling $75 million (in 1990 dollars) over a 15-year period, as well as a share of the resource royalties paid to governments each year in the Mackenzie Valley;
- have their right to hunt and fish throughout the Sahtu Settlement Area (SSA) confirmed and their exclusive right to trap in the SSA established; and
- are guaranteed participation in institutions of public government for renewable resource management, land use planning and land and water use within the SSA, and environmental impact assessment and review within the Mackenzie Valley.

The Agreement also provides for the negotiation of self-government agreements that will be brought into effect through federal and/or territorial legislation.

Highlights

- On the sixth anniversary of the Agreement, the Sahtu Secretariat Incorporated (SSI) received a capital transfer payment of $9,300,094 after negotiation loans were deducted. The SSI was paid $221,972 in resource royalties for the year.

- The Implementation Committee completed the drafting of the Five-Year General Review which is expected to be published the fall of 2000.

- The Implementation Branch obtained approval from Treasury Board to replace the contribution agreement method of flowing funds to bodies created under land claim agreements with a Flexible Transfer Payment instrument. This implementation-friendly transfer mechanism addressed two major concerns of the contribution agreement approach: the inability of implementing bodies to carry over funds from one fiscal year to the next and the termination clause.

- As of December 31, 1999, 2,649 beneficiaries were covered by the Agreement.

- The Operations Directorate of the Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND) established a regional *Mackenzie Valley Resource Management Act* (MVRMA) implementation team to facilitate a smooth transition between the previous land and water management regimes and the new regime established under the MVRMA.

- On March 31, 2000, the Mackenzie Valley Land and Water Board (MVLWB) was established.

- The Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board (MVEIRB) reviewed and commented on 22 projects and received 161 notifications of preliminary screening.

- In August, the Environmental Impact Assessment in the Mackenzie Valley — Interim Guidelines was distributed to northern bands, communities, government and industry for comment. The revised interim guidelines are expected to be released in 2000.

- The Sahtu Land and Water Board (SLWB) received and processed seventeen land use permit applications and nine applications for water licences.

- The Sahtu Land Use Planning Board's (SLUPB) activities comprised three elements: an interest component which assisted in land plan development, a technical component encompassing information gathering and map compilation and an educational component with the objective of promoting an understanding of land use planning and its importance.

- The working group established to guide the development of the Cumulative Impact Monitoring (CIM) program for the Mackenzie Valley developed terms of reference and provided input and direction on an inventory of databases and records of current and historical environmental, social, economic and community monitoring data and research for the Mackenzie Valley. A draft monitoring program for the Mackenzie Valley and a work plan for the group will be finalized by March 31, 2001.

- The Department of Resources, Wildlife and Economic Development (RWED) of the Government of the Northwest Territories (GNWT) established an Economic Strategy Panel, consisting of a variety of stakeholders including the SSI, to develop an economic strategy report for the GNWT.

- A NWT Protected Area Strategy (PAS) was signed by territorial and federal governments in September. The NWT PAS was developed by an advisory committee that included representatives from the Sahtu, Inuvialuit, Gwich'in, Dogrib Treaty 11, Akaitcho Treaty 8, Deh Cho, industry, federal and territorial agencies and non-governmental organizations.

- As provided for under section 19.1.5 of the Agreement, a land exchange agreement with the Tulita District Land Corporation was completed to allow construction of a bridge for the winter road. To provide for this type of agreement in the future, an amendment has been developed for the Agreement, with input from the SSI, the

Government of Canada and the GNWT. The amendment is expected to be finalized and passed in 2000–2001.

- In consultation with the appropriate Sahtu organizations, RWED has undertaken to develop new wildlife and species at risk legislation. This new legislation will be consistent with the Agreement.

- Parks Canada worked with the community of Deline to produce a cultural integrity statement for the four National Historic Sites (NHS) on the Great Bear Lake: Grizzly Bear Mountain, Scented Grass Hills, Fort Franklin and Deline Fishery. In August, plaques were unveiled in Deline to commemorate these four sites.

- The finalization of the Integrated Fisheries Management Plan for the fisheries of the Lower Mackenzie River provided a mechanism for the management of shared fish populations. This plan was developed in co-operation with the Inuvialuit and Gwich'in land claim groups.

- The Joint Working Group on Sahtu Heritage Places and Sites submitted a final report, with recommendations, to the appropriate federal and territorial ministers and the SSI.

- As of March 31, 2000 Natural Resources Canada (NRCan) had surveyed all municipal lands for the Sahtu communities. In addition, 61 percent, or 161 of the remaining 262 parcels of Sahtu lands, had been surveyed.

Implementation Committee

The Implementation Committee comprises three senior officials representing each of the parties involved in the Agreement. In 1999–2000, Danny Yakeleya represented the SSI, Mark Warren, Director of Policy and Implementation, Ministry of Aboriginal Affairs represented the GNWT, and Aideen Nabigon, A/Director, Implementation Management Directorate, DIAND, represented Canada.

As provided for in section 29.2 of the Agreement, the responsibilities of the Implementing Committee are to:

- oversee, direct and monitor the implementation of the Agreement and the Implementation Plan;
- adjust the schedule for carrying out implementation activities, reallocating implementation resources and amending the Implementation Plan as required;
- address disputes between the parties; and
- prepare a public annual report on the implementation of the Agreement.

The committee met three times during the 1999–2000 fiscal year, in Yellowknife, Edmonton and Ottawa. Its activities included:

- completion of the Five-Year General Review of Implementation;
- oversight of the production of the 1998–1999 annual report;
- approval of reallocation of implementation funding; and
- consideration of a number of implementation issues raised by the parties.

Implementing Bodies

The Agreement includes provisions for establishing implementing bodies responsible for determining eligibility for enrolment as a beneficiary of the Agreement; managing wildlife resources, planning and regulating land and water use; settling disputes related to the interpretation of the Agreement; and conducting both environmental impact assessments and reviews of development proposals. The membership, functions and time frame for the establishment of each of these bodies are specified in the Agreement.

Chapter 25 of the Agreement calls for the development of legislation to create several implementing bodies.

Progress in establishing implementing bodies and working groups is outlined below.

- The Arbitration Panel, Enrolment Board, SLWB, SLUPB, MVEIRB, Sahtu Renewable Resources Board (SRRB) and Renewable Resources Councils (RRCs) are operational. Current memberships of these implementing bodies, excluding RRCs, are listed in Appendix A1.

- The Joint Working Group on Sahtu Heritage Places and Sites was operational.

- The MVLWB was established on March 31, 2000.

- Chapter 27 of the Agreement mandates the establishment of a Surface Rights Board after separate federal legislation is passed. This quasi-judicial body will resolve disputes between landowners and holders of surface or subsurface commercial interests over entry to the lands and compensation for their use. The board will consist of members residing in the NWT and, when dealing with Sahtu lands, shall act through a panel of its members at least one of whom will be a resident of the SSA. Since the Surface Rights Board has yet to be created by legislation, relevant surface rights disputes in the SSA may be referred to the Arbitration Panel.

4.1 Enrolment

The SSI took over the responsibility of the Agreement's enrolment function on June 18, 1999. As of December 31, 1999, 2,648 beneficiaries were enrolled under the Agreement. The Enrolment Registry is distributed to all land claim corporations in the SSA.

As required by section 4.4.2(j) of the Agreement, a certificate and a photo identification card are provided to each beneficiary as proof of enrolment.

4.2 Arbitration Panel

In 1999–2000, the Sahtu Dene and Metis Land Claim Agreement Arbitration Panel was not called upon to convene an arbitration proceeding.

It is the panel's intent to meet in the SSA every second year, at which time meetings will be held with individuals, band councils, institutions and regulatory agencies. This ongoing interactive process enables the panel and parties to the Agreement to become acquainted, prior to any future request for arbitration.

Based on the biannual rotation, the panel will be convening an annual general meeting in Deline from August 30 to September 3, 2000.

4.3 Sahtu Renewable Resources Board

The SRRB was established as the main instrument of wildlife management in the SSA. It is the responsibility of SRRB and all other affected parties to unite to protect, conserve and manage, in a co-operative spirit, all renewable resources within the SSA in a sustainable manner to meet or exceed the needs of the public today and in the future. The SRRB is a regional public board, thereby representing beneficiary as well as non-beneficiary and Aboriginal as well as non-Aboriginal populations of the SSA.

The seven-member board comprises three members and three alternates nominated by the SSI, three members and

three alternates nominated by the federal and territorial governments, and a chairperson nominated by the members. All appointments are joint between the Governor in Council and the GNWT Executive Council.

The SRRB continued to implement its objectives and goals as laid out in 1995. The largest single financial activity was the placement of the Wildlife Studies Fund with TAL Investment Council of Vancouver. Interest earned will be reinvested and compounded with the principle amount until such time as additional funds are needed in support of SRRB-funded wildlife research programs. The growth of the fund slowed due to the year's economic climate and low interest rates. The fund was valued at approximately $2.9 million at year end. The SRRB plans include continued growth of the fund before it is considered as a source of funding for the organization's research activity.

The board and staff continued to develop and expand their close co-operative relationship with other institutions of public government (IPG), government agencies and private agencies. The IPGs collectively within the SSA have convened various workshops and training activities on topics such as the geographic information system (GIS), land claims, land and water issuance permits and licences, and land use planning. A variety of environmental issues were addressed, both short-term concerns and in-depth, long-range strategic planning approaches.

Research Projects

Research projects totalled $117,000. Studies included research on Mackenzie Mountain Woodland Caribou, Barren Ground Caribou, Dall's Sheep, moose, waterfowl and fish on the Mackenzie River and Great Bear Lake. The studies focussed on disease process, contaminants, population size, migration patterns, reproduction and survival rates. In contrast to the majority of projects for which funds were provided to outside groups, the Mackenzie Mountain Woodland Caribou project was initiated by the SRRB with outside human resource assistance. The first phase of the project began in March under the management of the resident biologist, and will be completed by the organization's research staff.

The Barren Ground Caribou project initiated by the Gwich'in Renewable Resources Board (GRRB) and Joint Secretariat (Inuvialuit) was co-funded by the SRRB with the stipulation that Sahtu members and board staff will participate in project activities such as caribou collaring and census taking.

The Settlement Area Harvest Study is a five-year initiative designed to record all wildlife harvesting activity by Sahtu beneficiaries and to protect Sahtu Dene and Metis harvesting traditions. It will also provide the background data to help establish a minimum needs level for each species. During the year, the study focussed on compiling harvesters' data from 1997 onwards into a database. Database software was designed to capture non-confidential information from the harvester interviews which will then be stored in a newly acquired server.

Geographic Information System

The GIS which the SRRB co-funds was widely used by the SRRB, other IPGs, the public and private agencies such as oil and gas companies. It has proven to be a very beneficial investment, particularly as an educational tool.

4.4 Joint Working Group on Sahtu Heritage Places and Sites

Section 26.4.3 of the Agreement provides for the establishment of the Joint Working Group on Sahtu Heritage Places and Sites to consider and make recommendations to the appropriate minister or government agency and to the SSI with respect to the following Sahtu heritage places and sites: the Ramparts, Scented Grass Hills, Grizzly Bear Mountain, the site of Sir John Franklin's 1825 wintering quarters, Loon River/Fort Anderson Trail and such other heritage places and sites as may be agreed on by the working group.

In 1999–2000, the working group completed the obligations set out in the Agreement. A report *Rakee Gok'e Godi: Places We Take Care Of* was submitted to the GNWT, the Government of Canada and the SSI. It was subsequently approved and published in January.

4.5 Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board

The MVEIRB is the main agency mandated by the MVRMA to undertake environmental assessment and review in the Mackenzie Valley. The board's jurisdiction applies to all lands in the NWT, excluding the Inuvialuit Settlement Region and Wood Buffalo National Park. The MVRMA replaced the *Canadian Environmental Assessment*

Act (CEAA) in the Mackenzie Valley except under specific circumstances.

The board's offices are located in Yellowknife and house a staff of five, including an executive director, two environmental assessment officers, a finance and administrative officer and a communications officer.

Transition Projects

Transition developments, those projects caught in the transition between the CEAA and the MVRMA, occupied much of the board's attention during the first few months of the fiscal year. Section 159 of the MVRMA requires that the regulator consult with the MVEIRB before completing the CEAA screening. The board reviewed and commented on 22 transition projects, the largest of which is the Diavik Diamond Mines Comprehensive Study. The board submitted comments on the Diavik study to the federal Minister of the Environment and to the regulatory bodies in October.

Preliminary Screenings and Environmental Assessments

The board received 161 notifications of preliminary screenings. Three preliminary screenings were referred for environmental assessment: the Bruce Domes lumber harvest development near Enterprise; the Ranger Oil, Chevron Canada and Canadian Forest Oil natural gas pipeline near Fort Liard; and the BHP Diamonds expansion at the Ekati mine site. The BHP environmental assessment will be completed in 2000. The MVEIRB staff attended several BHP presentations and met with 17 community and First Nations representatives regarding this assessment.

Interim Environmental Impact Assessment Guidelines

Environmental Impact Assessment in the Mackenzie Valley — Interim Guidelines was distributed to northern bands, communities, government and industry in February. MVEIRB staff worked on revisions to these interim guidelines including the addition of new material to clarify specific issues. The revised guidelines will be released in the 2000–2001 fiscal year.

Board Activities

Board members participated in seven board meetings and 26 teleconferences during the fiscal year. These meetings and teleconferences were held to discuss the full schedule of environmental assessments and transition projects in the board's first full year of operation. Board activities included:

- two board meetings held in conjunction with community consultations on the Ranger, Chevron and Canadian Forest environmental assessment;
- sites visits to the Diavik site and BHP's Ekati mine site; the Chevron Canada Resources facility near Fort Liard; Paramount's gas processing facility in northern British Columbia and the site of the company's proposed development near Fort Liard; and the Bruce Domes lumber harvest site near Enterprise;
- several orientation sessions to develop a better understanding of the environmental impact assessment process and board governance; and
- representation on the Cumulative Environmental Assessment Monitoring Framework, a body of various government departments and Aboriginal organizations, which is developing the framework for defining cumulative assessment in the NWT.

Public Information

Board members hosted public information sessions, attended meetings to disseminate information and build networks with other organizations. The board responded to invitations to provide information sessions at over 20 fora, community workshops and conferences. Staff met with the National Energy Board (NEB) on several occasions to discuss co-ordination issues on preliminary screenings and environmental assessments.

The Next 12 Months

In addition to environmental assessments of projects referred by the preliminary screeners, board activities in the next year will include:

- continuation of discussions between various exploration and pipeline companies and staff on the anticipated Mackenzie Valley natural gas pipeline;
- discussions regarding co-operation agreements with other regulatory agencies and boards which operate adjacent to the Mackenzie Valley. On this issue, the MVEIRB will continue working with NEB on a memorandum of

understanding (MOU) detailing the mechanisms of co-operation between the two agencies when dealing with transboundary environmental assessments;

- release for public comment of a draft Rules of Procedure for Environmental Assessment and Environmental Impact Review Proceedings, followed by adoption by the board;

- completion of the financial and operational review with DIAND; and

- completion of the environmental assessment of the BHP Ekati mine site expansion.

4.6 Sahtu Land and Water Board

In its first full year of operation following its establishment under the MVRMA, the SLWB received and processed 17 land use permit applications and nine applications for water licences.

The board's staff consists of six positions, including executive director, office administrator, financial controller, land/resource geographer, hydrologist and permit/licence clerk. A Web site was established at www.slwb.com to inform the public about SLWB responsibilities and procedures.

The board held 13 meetings in 1999–2000 in communities throughout the SSA. January was chosen to hold a series of meetings with Tulita municipal government, Tulita Band Council, Tulita Land Corporation, staff of the SRRB and the local RRC as this month marks the height of seasonal oil and gas exploration activities. These meetings relayed information on the SLWB, the MVRMA and the application process for water licences and land use permits.

Other board and staff activities included:

- drafting of a SLWB bylaw regarding board administration;

- a public hearing on an industrial water licence renewal for Imperial Oil Resources (NW) Ltd. in Norman Wells. This was the first public hearing process and was judged to be very successful; and

- preparations for renewal applications of municipal water licences in two Sahtu communities. The administration of terms and conditions is an intensive process to ensure that applicants, permittees and licensees are aware of their obligations regarding land and water resource protection in the SSA.

4.7 Sahtu Land Use Planning Board

Under the MVRMA, the SLUPB is tasked with developing and implementing a land use plan for all lands outside of municipal boundaries in the SSA.

The Sahtu land use planning process comprises three, often overlapping, components:

- interest component: assisting people to make their own land plan, building stakeholder commitment to the plan, negotiating among different perspectives;

- technical component: gathering information, compiling maps; and

- educational component: promoting an understanding of land use planning and its importance.

The main functions of the board in its first complete year focussed on these three components and management activities.

Interest Component

The board began the planning process by working with communities, industry and other stakeholders to define their goals and visions and identify issues. Over 700 people from the communities, industry and environmental groups attended meetings, open houses, workshops and household interviews. While the Sahtu land use planning process is primarily community-focussed, discussions were held with the resource and tourism industries and environmental groups to ensure a balanced plan. Major issues raised included traditional land use, resource and other economic development, environmental protection and conservation, community well-being and community participation in land management.

The board's partners: the SSI, RWED and DIAND, were consulted on an ongoing basis regarding the board's progress.

Technical Component

The board supplemented the visioning activities in the interest component with an aggressive information collection campaign directed at 75 organizations, agencies and other groups. A comprehensive library was established covering the natural, social and cultural resources of the Sahtu.

Information was collected on climate, geology, soils, vegetation, wildlife, cultural and natural sites, land uses and management, and social indicators. Special projects were conducted on watershed mapping, fish mapping, forestry potential mapping, current land use mapping and community statistical profiling.

Educational Component

Radio shows, newsletters, bilingual (English and Slavey) brochures, the Web site (www.sahtulanduseplan.com), newspaper articles and a logo contest were used to publicize the mission of the SLUPB both within and outside of the SSA. Board members and staff attended a variety of conferences, workshops and community presentations on issues relating to land use planning, such as protected areas, the GeoScience forum, cumulative effects and climate change.

Board members and staff also attended a number of training sessions on computer use, GIS, supervision, communication and conflict resolution, and workshop facilitation. Three training workshops on land and resource use mapping projects were held for the community field workers.

Working with youth has been a priority of the board. In addition to completing the school visits that were started last year, the board developed an educational package about land use planning for use in the region's schools.

Management Activities

The board held six meetings during the year in a number of Sahtu communities. Some of the meetings were held in conjunction with community or other stakeholder meetings. One meeting was convened as a workshop to discuss monitoring and review of SLUPB activities. Board members participated in a variety of other formal and informal meetings with primary stakeholders.

A full complement of staff was acquired, including a natural resources specialist, a social scientist, an office manager and a planner trainee. The planner trainee position is designed to allow a Sahtu beneficiary the opportunity to learn about land use planning and then take on the role of plan implementation. Community field workers were hired in each of the Sahtu communities to map community land uses and provide information to community members.

In 2000–2001, the SLUPB will continue progress toward the goal of conserving, using and developing Sahtu lands in a way that protects and promotes the present and future well-being of Sahtu beneficiaries, local residents and all Canadians. Specifically, it will focus on working with stakeholders to analyse information, generate options and build a draft land use plan.

The Sahtu Secretariat Incorporated

The SSI was formed by the seven Sahtu land corporations (made of four Dene land corporations and three Metis land corporations) on June 23, 1994, with the enactment of the *Sahtu Dene and Metis Land Claims Settlement Act*.

The SSI is mandated to:

- assist all members to negotiate and enter into arrangements with the federal and territorial governments concerning the implementation of the Agreement; and
- deal with issues and concerns of the Sahtu Dene and Metis.

The SSI participates in the implementation of the Agreement through the nomination of board members to the implementing bodies, involvement in the Northern Accord discussions and management of the capital payment through the Sahtu Trust. The SSI has a co-ordinating role in activities involving other designated Sahtu organizations and ensures that the government, industry and public are aware of the functions of the various implementing bodies, such as land access.

The SSI is the only Sahtu joint Dene and Metis regional Aboriginal organization. It is the point of contact for all government agencies and departments on issues including education, health, environment, highways, wildlife, political development and economic development. Recently, as part of an assessment of its financial and human resources, the SSI Board of Directors re-evaluated the SSI's purpose, goals and objectives and clarified its working relationship with the Sahtu Dene Council.

5.1 Board of Directors

The SSI Board of Directors is composed of the following members:

Edwin Erutse, Chairperson
Alvin Yallee, Vice-Chairperson
Wilbert Kochon
Winston McNeely
Rocky Norwegain
Larry Tourangeau
John Tutcho

5.2 Head Office

The SSI's head office is located in the Chief George Kodikin building in the community of Deline. The building also houses the Sahtu Dene Council and the Sahtu Enrolment Board. Staff include:

Larry Hutchison	Executive Director
Brian Davidson	Chief Financial Officer
Orlena Modste	Office Administrator

5.3 Community Renewable Resources Councils (RRCs)

Pursuant to section 13.9 of the Agreement, five RRCs were created to advise the SRRB and to encourage and promote local community involvement in conservation, research and wildlife management, and harvesting studies.

Under the Agreement, designated community organizations (land corporations) appoint RRCs for each community. The following RRCs were active in the SSA:

- Colville Lake Renewable Resources Council;
- Deline Renewable Resources Council;
- Fort Good Hope Renewable Resources Council;
- Tulita Renewable Resources Council; and
- Norman Wells Renewable Resources Council.

During the fiscal year, the RRCs worked with the SRRB on the Settlement Area Harvest Study.

5.4 Land Ownership

The SSI does not own land. All settlement lands outside of municipalities are owned by the district land corporations in the three districts of Deline, Tulita and K'asho Got'ine.

- The Deline Land Corporation owns all the land in the Deline district.
- In the Tulita district, the settlement lands are owned by the Tulita District Corporation, which comprises the Tulita Land Corporation, the Fort Norman Metis Land Corporation and the Ernie McDonald Land Corporation.
- In the Fort Good Hope district, the settlement lands are owned by the K'asho Got'ine District Land Corporation comprising the Yamoga Land Corporation, Fort Good Hope Metis No. 54 Land Corporation and the Ayoni Keh Land Corporation of Colville Lake.

5.5 Sahtu Trust

The Sahtu Trust was created by the seven financial corporations eligible for settlement moneys and royalties under the terms of the Agreement. On September 6 of each year, the federal government makes a payment under chapter 8 of the Agreement to the SSI which is deposited into the Sahtu Trust. Under the direction of the SSI, the trust is evenly managed by two fund managers. Twice each year, the income and interest earned by the trust is paid, less fees, on a per capita basis to the seven financial corporations. As of December 31, 1999, the balance in the trust was $51 million, and the net income generated by the trust was $3,369,018.

5.6 Special Harvesting Areas

Under chapter 13 and volume II of the Agreement, special harvesting areas exist for fish, moose and game birds (duck and geese). The Department of Fisheries and Oceans (DFO) maintains that the 28 special harvesting areas for fish are open to all persons with a fishing licence; the SSI disagrees. The SSI also disagrees with RWED's interpretation of the chapter that the special harvesting areas for moose are open to all hunters with a general hunting licence. The SSI Board of Directors determined that the interpretation of the special harvesting provisions should be clarified through arbitration.

5.7 Amendment to the *Wildlife Act* Regulations

Throughout the reporting period, the SSI consulted with RWED about the proposed amendments to the *Wildlife Act* regulations. While RWED met with some of the RRCs, the SSI encouraged a wider consultation involving all of the Sahtu communities.

5.8 Aboriginal Human Resources Development Agreement

The SSI is signatory to the Aboriginal Human Resources Development Agreement (AHRDA). This five-year Agreement was signed in April and provides funding for labour market training activities for Aboriginal residents of the SSA. This Agreement also provides funding under the First Nations Child Care Initiative Program (FNCCIP) to increase the supply of quality child care services for children with working or studying parents who reside in the SSA.

The SSI is responsible for the assessment and recommendation of all funding under the Sahtu AHRDA. These recommendations and assessments are then directed to community committees for final funding approval. For the 12-month period ending March 31, 2000, a total of 35 labour market training projects were funded, and the FNCCIP contributed to the ongoing availability of 79 preschool and child care spaces in the SSA.

5.9 Deline Self-Government Negotiations

The Agreement provides for the negotiation of self-government agreements to be effected through federal legislation and GNWT legislation. Provisions relevant to self-government are contained in chapter 5 and Appendix B of the Agreement.

The Deline Land Corporation is in the process of negotiating a self-government agreement pursuant to Appendix B of the Agreement and the federal government's inherent right policy. This involves the following activities:

- negotiation of a process schedule agreement;
- negotiation of an annual internal work plan, schedule and funding arrangements;
- negotiation of the listed subject matters agreed to in the process schedule agreement;

- initialling the agreement in principle; and
- ratification of the final agreement.

During the year, the Deline Land Corporation negotiation process included the following subject areas under the process schedule agreement:

- governing structures sub-agreement;
- elections sub-agreement;
- citizens sub-agreement;
- education (K-12) sub-agreement;
- transition sub-agreement;
- general provisions sub-agreement;
- municipal services sub-agreement (formerly local government sub-agreement);
- adult education, post-secondary education and training; and
- student financial assistance.

The following subjects are scheduled for 2000–2001:

- health;
- social services;
- raising revenues for local purposes; and
- use, management and control of settlement lands.

Government of the Northwest Territories

The GNWT agreed to perform various implementation activities pursuant to the Sahtu Implementation Plan and related funding agreements as described below.

6.1 Ministry of Aboriginal Affairs

The Ministry of Aboriginal Affairs co-ordinated GNWT implementation activities, including liaising with the SSI, federal and GNWT representatives; preparing status reports for the Implementation Committee; and preparing the GNWT component of this annual report.

A ministry official actively participated as the GNWT representative on the Implementation Committee. Ministry officials initiated preliminary work for a joint Sahtu/Gwich'in Implementation Committee workshop. This workshop is expected to take place early in the next reporting period, with the goal of developing a more formal set of rules and procedures for the committees.

The ministry, through the Implementation Committee, spearheaded the request for a more flexible funding arrangement with the Government of Canada for all implementation funding. As a result, a new type of funding arrangement for all implementing bodies will be used in 2000–2001. The Implementation Committee endorsed the use of this "Flexible Transfer Payment."

The ministry represented the GNWT on the Sahtu Five-Year General Review Working Group. A final report is expected to be published by the summer of 2000.

In accordance with chapter 5 and Appendix B of the Agreement, the ministry has also participated in the self-government negotiations that are ongoing with the community of Deline. A Process and Schedule Agreement outlining the time frame, approach and subject matters for negotiation was signed by all three parties in 1998. During the last year, substantive agreement was reached on the governance model, including elections and citizenship. A sub-agreement on education is almost complete. Discussions are under way on adult education, student financial assistance, early childhood, general provisions, municipal services, fiscal relations, administration of justice and a communications strategy.

6.2 Resources, Wildlife and Economic Development

The Department of Resources, Wildlife and Economic Development (RWED) continued to meet its obligations through ongoing consultation with the Sahtu designated organizations. RWED works closely with these organizations along with the SRRB, SLUPB, and SLWB. RWED promotes, assists with and advises these bodies on wildlife management, forest management, resource development and economic development issues. To help educate GNWT staff and individuals from the Sahtu Region on the Agreement, a three-day open workshop was held in October in Norman Wells.

Economic Activities

RWED established an Economic Strategy Panel, consisting of a variety of stakeholders including the SSI, to develop an economic strategy report for the GNWT. RWED worked co-operatively with Sahtu organizations and communities to support and encourage beneficiary involvement in business development and employment opportunities leading to economic self sufficiency. Business advice, counselling and support were provided, as well as assistance to participant businesses and individuals to access financial support from various sources.

Research and Management Projects

A close working relationship continued between RWED and the SRRB involving several joint research and management projects. Included among these were an assessment of the Dall's sheep populations, the duck banding project and continuing work on the development of a Bluenose Caribou Herd Management Plan. Work progressed with the SLUPB, SLWB and SRRB to fulfil regional GIS needs.

The development of a management plan for the proposed Canol Trail and Dodo Canyon Park continued with the Tulita District Land Corporation and the SSI. A Sahtu land claim beneficiary was hired as a park management trainee.

Legislation

In consultation with the appropriate Sahtu organizations, RWED has undertaken to develop new wildlife and species at risk legislation. This new legislation will be consistent with the Agreement.

6.3 Education, Culture and Employment

A representative from the department's Culture and Heritage and Languages Division was the GNWT's nominee on the Joint Working Group on Sahtu Heritage Places and Sites. This working group was responsible for reviewing Sahtu heritage places and sites and then making recommendations to the appropriate minister. The working group completed its recommendations and submitted the report *Rakee Gok'e Godi: Places We Take Care Of* to the GNWT, the Government of Canada and the SSI.

The Culture, Heritage and Languages Division began a project to obtain a photographic archive of the Sahtu area for repatriation.

The Department provided ongoing advice on possible impacts that land use operations might have on heritage sites.

6.4 Justice

Plans of survey have been registered for all municipal parcels, and certificates of title have been issued. However, nine parcels have outstanding issues which are currently being dealt with. Thirty-five plans of survey have been registered for specific sites and, pursuant to requests, 20 certificates of title have been issued. Ninety-one plans of survey have been registered for the portions of the boundaries of the settlement land parcels and, pursuant to requests, 22 certificates of title have been issued.

The Legal Division continued to provide legal advice and assistance in a variety of areas, including work on proposed amendments to the Agreement to clarify the effect of land exchanges, wildlife issues and economic measures obligations.

6.5 Public Works and Services

In support of the economic measures provisions of the Agreement, and consistent with the GNWT preferential contracting policies and procedures intended to maximize local, regional and northern employment and business opportunities, Public Works and Services negotiated a contract with Sahtu Contractors Ltd. for winter bulk fuel resupply for Tulita, Deline and Fort Good Hope for a three-year period (1999–2001). The 2000 winter resupply was successfully completed in March.

6.6 Transportation

As provided under section 19.1.5 of the Agreement, a land exchange agreement with the Tulita District Land Corporation was completed to allow construction of a bridge for the winter road. To provide for such agreements in the future, an amendment to the Agreement has been drafted, with input from the SSI, the Government of Canada and the GNWT. The amendment is expected to be finalized and approved in 2000–2001.

Government of Canada

7.1 Legislation

With the proclamation in 1998 of the MVRMA, the obligations of the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement and the Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement to legislate an integrated resource management system in the Mackenzie Valley were fulfilled.

On March 31, 2000, the Mackenzie Valley Land and Water Board, with jurisdiction over the Mackenzie Valley, was established.

7.2 Economic Activity and Employment

Human Resources Development Canada

Chapter 12 of the Agreement states the obligations of the federal government in achieving the objectives of economic development programs in the SSA, specifically, section 12.1.2(c) and (d) which deals with training and employment opportunities for beneficiaries.

Human Resources Development Canada provides funding in support of human and institutional initiatives through the Aboriginal Human Resources Development Strategy. The Strategy is a five-year policy and funding commitment to employment programs. It offers a full service menu of options by integrating several Aboriginal programs including labour market programming, First Nations and Inuit home care, an urban component, youth programming, capacity building and programs for persons with disabilities.

The allocation to the Sahtu under its AHRDA is $852,436.

Indian and Northern Affairs Canada

The following resources were provided to Sahtu bands and the SSI to support the traditional economy and encourage employment:

Behdzi Adha First Nation

- $12,000 for the Federal/Provincial/Territorial Partnership Program: to gain an understanding of oil and gas development processes and build relationships to support that purpose.

- $15,000 for Community Economic Services: community-based, community-driven economic development support.

Deline Band

- $5,000 for the Regional Opportunities Program: IT advocacy and partnership building.

- $63,191 for Community Economic Services: community-based, community-driven economic development support.

- $72,000 for the Federal/Provincial/Territorial Partnership Program: Community Re-Development of Electric Power Infrastructure Study.

- $5,500 for the Regional Opportunities Program: to consider the possible development of a new power infrastructure.

Fort Good Hope Band

- $53,716 for Community Economic Services: community-based, community-driven economic development support.

Sahtu Secretariat Inc.

- $5,690 for the Development Impact Zone Program and the Resource Access Negotiations Program: to meet with the Canadian Association of Petroleum Producers in regards to a call for nominations.

Tulita Dene Band

- $36,727 for Community Economic Services: community-based, community-driven economic development support.

Industry Canada

Aboriginal Business Canada (ABC) of Industry Canada continued to increase awareness of its program in the NWT.

Through the aggressive marketing campaign on the strategic priorities of ABC conducted by the Metis Dene Development Fund Ltd. in the Sahtu and Gwich'in settlement areas, heightened interest was apparent in this fiscal year. In addition, the Sahtu Business Development Centre promoted the ABC program and plans to partner with the Metis Dene Development Fund Ltd. to deliver the program in the SSA.

To date, the uptake of the program has been judged slow with three business projects under way in the settlement areas. However, it is anticipated that the demand will increase in the future.

National Energy Board

The National Energy Board (NEB) has a specific responsibility under chapter 24 of the Agreement for the expropriation of settlement lands required for pipeline facilities and electrical transmission rights-of-way that are judged to be in the public interest. NEB has not been required to deal with any activities under this chapter to date.

During the year, NEB staff have been involved in several activities directed at facilitating implementation of the Agreement. Staff participated in the SLWB Technical Advisory Committee which reviewed the Imperial Oil Resources Limited water licence renewal application (1999) and update (2000). Staff also provided information and technical explanations, as appropriate, to the SLWB on several geological, geophysical and drilling proposals.

NEB continued to be supportive of the implementation of the MVRMA. Staff gave presentations at the Resource Development and the Mackenzie Valley Environmental Resource Management Act: The New Regime conference. This presentation described the NEB's role as a regulator and opportunities for the co-ordination of assessments with the MVEIRB and the land and water boards in the Mackenzie Valley.

Public Works and Government Services Canada

Public Works and Government Services Canada continued to provide opportunities to bid on government contracts by advertising procurement opportunities on the government electronic tendering system (GETS) and by notifying all claimant groups of procurement of goods, services and construction destined for the various settlement areas.

Assistance and information on the procurement process were provided as requested, as well as information on contracts. Whenever practical and consistent with sound procurement management, evaluation criteria were included in tenders to maximize socio-economic opportunities for claimant groups.

7.3 Environmental and Wildlife Management

Canadian Wildlife Service

In 1999–2000, the Canadian Wildlife Service (CWS) was involved in a number of activities related to the management of wildlife.

Settlement Area Harvest Study

CWS has a seat on the Harvest Study Working Group and has contributed to the design and ongoing implementation of the harvest study.

Harvest of Migratory Game Birds

Through its seat on the Sahtu Renewable Resources Board (SRRB), the CWS advises the board of all changes to migratory bird regulations that might have an impact on the Sahtu Dene and Metis. CWS also provides the SRRB with annual migratory bird harvest statistics compiled by the CWS and the United States Fish and Wildlife Service. The setting of a total allowable harvest for migratory birds has not been discussed by the SRRB, however it is expected that the harvest study will provide information from which the SRRB could determine a total allowable harvest.

Management of Migratory Wildlife Species

CWS, through its seats on the various flyway committees, the North American Waterfowl Management Plan and other international initiatives, is involved closely in the management of migratory bird species that cross international boundaries. The SRRB is routinely apprised of issues arising from these international initiatives that may affect the Sahtu Dene and Metis.

CWS sits on the Arctic Goose Working Group of the Arctic Goose Joint Venture (AGJV). This group deals with the over-population of snow geese in the Arctic, especially in the Central Arctic. The Sahtu Dene and Metis harvest snow geese from the Western Arctic population where the problem does not appear to be as severe. The SRRB was kept informed about this issue. The AGJV is a co-operative Canada/United States body that co-ordinates goose management and research in both countries.

CWS has continued to provide the SRRB with information on the progress of negotiations between Canada and the United States to amend the Migratory Birds Convention Agreement (MBCA) to allow for the spring hunting of waterfowl by northern Aboriginal people including the Sahtu Dene and Metis. CWS updated the SRRB on the status of this amended protocol as it proceeded through the respective Canadian and American legislative bodies.

The SRRB was updated on the peregrine falcon trapping issue with the United States and invited to submit comments on the issue and the Canadian position directly to the Director General of CWS.

Species at Risk Legislation
As a signatory to the International Biodiversity Convention and other international conservation initiatives, Canada is obliged to take steps that ensure the continued viability of all wildlife species within its borders. Consequently Canada, through CWS, developed species at risk legislation that died on the parliamentary order table with the dissolution of the last Parliament. Environment Canada has tabled new species at risk legislation in Parliament. The SRRB was involved both times by means of regular approval and direct participation in workshops and meetings.

Mackenzie Valley Environmental Impact Review
CWS has provided environmental assessment advice to the SLWB on activities in the SSA. CWS has also provided advice and input to the MVEIRB on a number of procedural and environmental matters.

Other
The SRRB was advised periodically about the federal non-toxic shot regulations that came into full effect in September. Additional public relations activities were undertaken in the form of brochures distributed to northern communities and through the media.

Fisheries and Oceans
Fisheries and Oceans (DFO) continued to support the work of the SRRB in its mandate of wildlife management in the SSA and its work in implementing the Settlement Area Harvest Study. DFO sponsored lake surveys on three lakes around Colville Lake and two lakes around Norman Wells.

From a fisheries perspective, the highlight of the fiscal year was the establishment of a mechanism for the management of shared fish populations through the finalizing of the Integrated Fisheries Management Plan for the Inconnu of the Lower Mackenzie River. This plan was developed in co-operation with the Inuvialuit and Gwich'in.

The Canadian Coast Guard provided the Aids to Navigation Service on the Mackenzie River in the SSA from June 5 to approximately October 10, 1999. With respect to land administration activities of the Coast Guard, five applications for reserves (land sites) were submitted to the Sahtu Dene Council and were pending at year end.

7.4 Heritage

Canadian Heritage
Chapter 17 of the Agreement specifies the production of public information material with respect to protected areas and heritage resources, facilities and projects that give appropriate recognition to the culture and history of the Sahtu Dene and Metis. The Parks Canada Agency of Canadian Heritage concluded consultations with Elders at Deline to draft texts for the NHSs at Deline Fishery, Franklin's Fort, Grizzly Bear Mountain and Scented Grass Hills. In August, plaques were unveiled in Deline to commemorate these four NHSs on the Great Bear Lakes.

Parks Canada supports the active involvement of the Sahtu in the conservation and management of Sahtu heritage resources and worked with the community of Deline to produce a cultural integrity statement for the four NHSs on the Great Bear Lakes. This commemorative integrity statement was developed in a public workshop in October. A public review of this draft document followed throughout the winter.

Work began on the Conservation and Presentation Plan which is the action plan to support the vision of the commemorative integrity statement. The terms of reference were completed and the project initiated, with a projected completion date of summer 2000.

The Sahtu Heritage Places and Sites Working Group submitted a final report with recommendations to the appropriate federal and territorial ministers and the SSI.

Parks Canada participated in the NWT Protected Area Strategy (PAS) process. A protected area proposal by the community of Deline was in development during the year.

7.5 Land and Water Management

Indian and Northern Affairs Canada

Environment

DIAND worked with the institutions of public government to facilitate a smooth transition between the previous land and water management regime and the new regime established under the MVRMA. To this end, the Operations Directorate in NWT Regional Office established a regional MVRMA implementation team. This team hosted information sessions and workshops to promote a better understanding of the Act and its processes. Approximately 2,500 information folders were distributed which included fact sheets on each of the boards, a description of the changes to the land and water regulatory processes, an explanation of the inter-relationship of the boards, pamphlets on the MVRMA, contact sheets and a flow chart of the new Mackenzie Valley resource management system.

The NWT Region continued to co-ordinate DIAND's technical input to environmental assessments undertaken by the MVEIRB. DIAND co-ordinated the federal input to the Minister of Indian Affairs and Northern Development's decision reports on environmental assessments. Continued support was provided in the development of screening and assessment guidelines, and the region participated in the operational and management review of the MVEIRB processes.

DIAND has responsibilities for administering federal Crown land under the *Territorial Lands Act*, Territorial Lands Regulations, Territorial Quarry Regulations and the Canada Mining Regulations. The department continued to provide inspection and enforcement of the terms and conditions attached to authorizations issued by both DIAND and the newly established institutions of public government.

Sand and Gravel Resources

The NWT Region provided quarterly reports on the quarry royalties collected in the Mackenzie Valley.

Hazardous Wastes

DIAND's Northern Contaminants Program provided the following funds to address contamination concerns within the SSA:

- $36,000 to the Sahtu Dene Council (fourth year of funding) for a Sahtu regional contaminants co-ordinator to address general contaminant concerns. The Sahtu Dene Council is a member of the NWT Contaminants Committee and was funded to participate in-person meetings and to attend national workshops.

- $452,000 to the Deline Dene Band to allow its full participation in the Canada-Deline process which is addressing uranium concerns.

- $12,000 to augment $25,000 from Natural Resources Canada (NRCan) for the removal of uranium-contaminated soils from Tulita.

Land Use Planning

The NWT Region provided technical expertise and assistance to the staff of the Sahtu Land Use Planning Board (SLUPB). Activities included participation in public and informal meetings and provision of feedback on processes and reports generated by the board. DIAND will continue to provide assistance to this board on an as-required basis, as it works towards completion of a preliminary draft land use plan.

Land and Water Use

The North Mackenzie District office worked with the Sahtu Land and Water Board (SLWB) in a number of areas, including: recommending terms and conditions on applications for land use permits and water licences, and providing inspection services for the board to ensure compliance with the terms and conditions attached to the issued authority. Land Administration submitted monthly reports to the SLWB on any activity in the SSA that was recorded in the Land Information Management System. Review and sign off of Sahtu survey plans were done for parcels within the SSA; in addition, Land Administration reviewed all files within the settlements of Fort Good Hope and Deline and prepared a report on former Indian Affairs Branch lots, identifying those that require further testing for contamination and clean up.

Natural Resources Canada

Land Surveys

Natural Resources Canada is responsible for surveying the Sahtu lands (as per project 19.5 of the Implementation Plan) and for the preparation of plans and delivery of such to the

Register of Land Titles. The following surveys were completed between 1994 and March 31, 2000:

- Schedule I: Sahtu lands, excluding minerals
  87 of 173 parcels (50.3 percent complete);
- Schedule II: Sahtu lands, excluding minerals
  0 of nine parcels;
- Schedule III: Sahtu lands, including minerals
  33 of 39 parcels (84.6 percent complete);
- Schedule IV: Specific sites
  41 of 41 parcels (100 percent complete); and
- Schedule XVI: Unsurveyed Sahtu municipal lands
  (5 communities) (100 percent complete).

The Sahtu Boundary Survey Program projects that the completion of Schedule I surveys will increase to 65 percent and Schedule III to 95 percent by the end of fiscal year 2000–2001.

Canadian Environmental Assessment Agency

The Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA) worked with DIAND to clarify the relationship between the MVRMA and the CEAA.

7.6 Revenue Canada

Revenue Canada's responsibilities under the Agreement include provision of general information on the taxation implications for the settlement corporations and the preparation of an information document on this topic. The draft of this document dealing with settlement corporations and related tax aspects was completed and forwarded to the SSI and Gwich'in Tribal Council in March.

7.7 National Defence

Pursuant to the Agreement, the Department of National Defence Canadian Forces provides affected tribal councils with a yearly training plan and a notice of exercise approximately one month before an exercise occurs. Communities that will be affected are also advised at the time of forthcoming activities in their area.

Most exercises performed are in the form of Ranger patrols and Army Cadet program activities. Current strengths are as follows:

Fort Good Hope	17 Rangers, 12 Cadets
Norman Wells	11 Cadets

Each patrol conducts Ranger training annually. Each exercise lasts two weeks and consists of a training phase within the local community followed by a four-day exercise in the local area. Training is focussed on Ranger skills, training skills and life skills. Exercises are conducted in different areas each year; however no Ranger exercises were scheduled for this reporting period.

In support of the Trans Canada Millennium Relay, Rangers accompanied the relay through Sahtu territory between February 23–26, 2000. These Rangers came from Tsiigehtchic, Fort Good Hope and Tulita.

Cadets conduct local field training up to three times yearly. Cadet zone exercises include a number of cadet corps. Cadet activities were reduced in 1999–2000 due to preparations for the year 2000. It is expected that these activities will be restored to previous levels in the next year.

7.8 Other Implementation Activities

Cumulative Impact Monitoring

The Agreement contains a provision for the development of a method of monitoring the cumulative impacts of land and water use on the environment in the Mackenzie Valley. The working group, comprising Sahtu, Gwich'in, Inuvialuit, federal and territorial government representatives and established the previous year to guide the next steps of the Cumulative Impact Monitoring (CIM) program, developed its terms of reference and provided an information poster for community members. It also provided input and direction on an inventory of databases and records of current and historical environmental, social, economic and community monitoring data and research for the Mackenzie Valley with emphasis on the Sahtu and Gwich'in regions. In March 1999, representatives from the other land claim areas in the NWT joined the working group as either participants or observers, according to their individual organizations' policies, and the scope of the program was expanded to the Mackenzie Valley.

Concerns were expressed by working group members over the inconsistent and irregular attendance at meetings by the Sahtu region. Initial meetings were held in most Sahtu communities to discuss the role of communities and the use of traditional knowledge in the CIM program. A draft monitoring program for the Mackenzie Valley and a work plan for the group will be finalized once sufficient resources are available.

Protected Area Strategy

The NWT Protected Area Strategy (PAS) was signed by territorial and federal governments in September. It was developed by an advisory committee that included representatives from the Sahtu, Inuvialuit, Gwich'in, Dogrib Treaty 11, Akaitcho Treaty 8, Deh Cho, industry, federal and territorial agencies, and non-governmental organizations. As implementation of the PAS moves forward, DIAND will continue to work with the Sahtu communities and organizations under the Agreement when new protected areas are being considered in the SSA. DIAND supports a PAS secretariat in partnership with RWED.

Treaty Payments

The NWT region of DIAND met with each of the Sahtu bands in Fort Good Hope, Colville Lake, Deline and Tulita, and made the annual treaty payments.

7.9 Federal Co-ordination of Implementation Activities

The Implementation Branch (IB) is responsible for:

- monitoring federal obligations as identified in the final agreement;
- liaising with the GNWT, the SSI and the implementing bodies on issues concerning the land claim obligations;
- updating and maintaining the Land Claim Obligation System (LCOS), which provides a status of federal activities;
- co-ordinating the production of the 1998–1999 annual report;
- managing funding agreements with implementing bodies; and
- processing ministerial and Governor in Council appointments to implementing bodies.

The branch obtained approval from Treasury Board to replace the contribution agreement method of flowing funds to bodies created under land claim agreements with a Flexible Transfer Payment instrument. This implementation-friendly transfer mechanism addressed two major concerns of the contribution agreement approach: the inability of implementing bodies to carry over funds from one fiscal year to the next and the termination clause.

Acting as Canada's member on the tripartite committee for the Five-Year General Review of Implementation, a representative of IB continued work in writing and producing the final report for distribution. The final report will be released in mid-August 2000.

Due to a volume-driven increase in development in the Mackenzie Valley region, IB successfully obtained Treasury Board approval to provide additional funding to the MVEIRB.

IB continued to oversee the appointment process of the implementing bodies, either through Order-in-Council appointments or ministerial appointments. A Chairperson and member were appointed to the SLWB. The SLUPB has yet to nominate its Chairperson.

In 1999–2000, funding was provided to the following organizations:

Organization	Amount
Sahtu Secretariat Incorporated	
• Implementation Funding	$183,593
• Renewable Resources Councils	$193,713
• Capital Transfer Payment (net of loan repayment)	$8,300,094
• Resource Royalties	$211,972
Government of the Northwest Territories	$294,533
Renewable Resources Board	
• Implementation Funding	$780,460
• Settlement Area Harvest Study	$224,003
Enrolment Board	$20,821
Arbitration Board	$13,566
Land Use Planning Board	$842,489
Land and Water Board	$605,157

Appendix A1

Membership of Implementing Bodies (as of March 31, 2000)

Enrolment Board*

Lorraine Doctor	Chairperson
Wilfred McNeely, Jr.	Vice-Chairperson
Rosemary Cairns	Yellowknife
Wilbert Kochon	Colville Lake
Lori Ann Lennie	Tulita
Monica Loomis	Norman Wells
Isidore Manuel	Fort Good Hope
Raymond Taniton	Deline
Larry Tourangeau	Norman Wells

* The membership of the Enrolment Board was in effect until June 18, 1999 when its functions were transferred to the SSI.

Arbitration Panel

James H. Davis	Chairperson
Nigel Bankes	Vice-Chairperson
Larry Chartrand	
David C. Elliot	
Deborah Hanly	
Robert A. Kasting	
Anton M.S. Melnyk	
Francis Price	

Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board

Gordon Lennie	Chairperson
Leonard Colissimo	
Bertha Rabesca	
Dennis Bevington	
Barney Masuzumi	

Sahtu Renewable Resources Board

Winter Lennie	Chairperson
Russell Hall	
George Barnaby	
Danny Gaudet	
Paul Latour	
Ruby L. McDonald	
Celina Stroeder	

Alternates

Keith Hickling
Lucy Jackson
Leonard Kenny
Archie Lennie, Sr.
Diane F. Malley
Kevin J. McCormick

Sahtu Land and Water Board

Larry Wallace	Chairperson
George Barnaby	
Walter Bayha	
Violet Doolittle	
Derrick Muyres	

Joint Working Group on Sahtu Heritage Places and Sites

John T'Seleie	Chairperson
Tom Andrews	
Ellen Lee	
Bella T'Seleie	
Isadore Yukon	

Sahtu Land Use Planning Board

Roderick Hardy	Interim Chairperson
Barry Harley	Interim Vice-Chairperson
Clarence Campbell	
Wilbert Kochon	

Appendix A2

Map of Sahtu Settlement Area

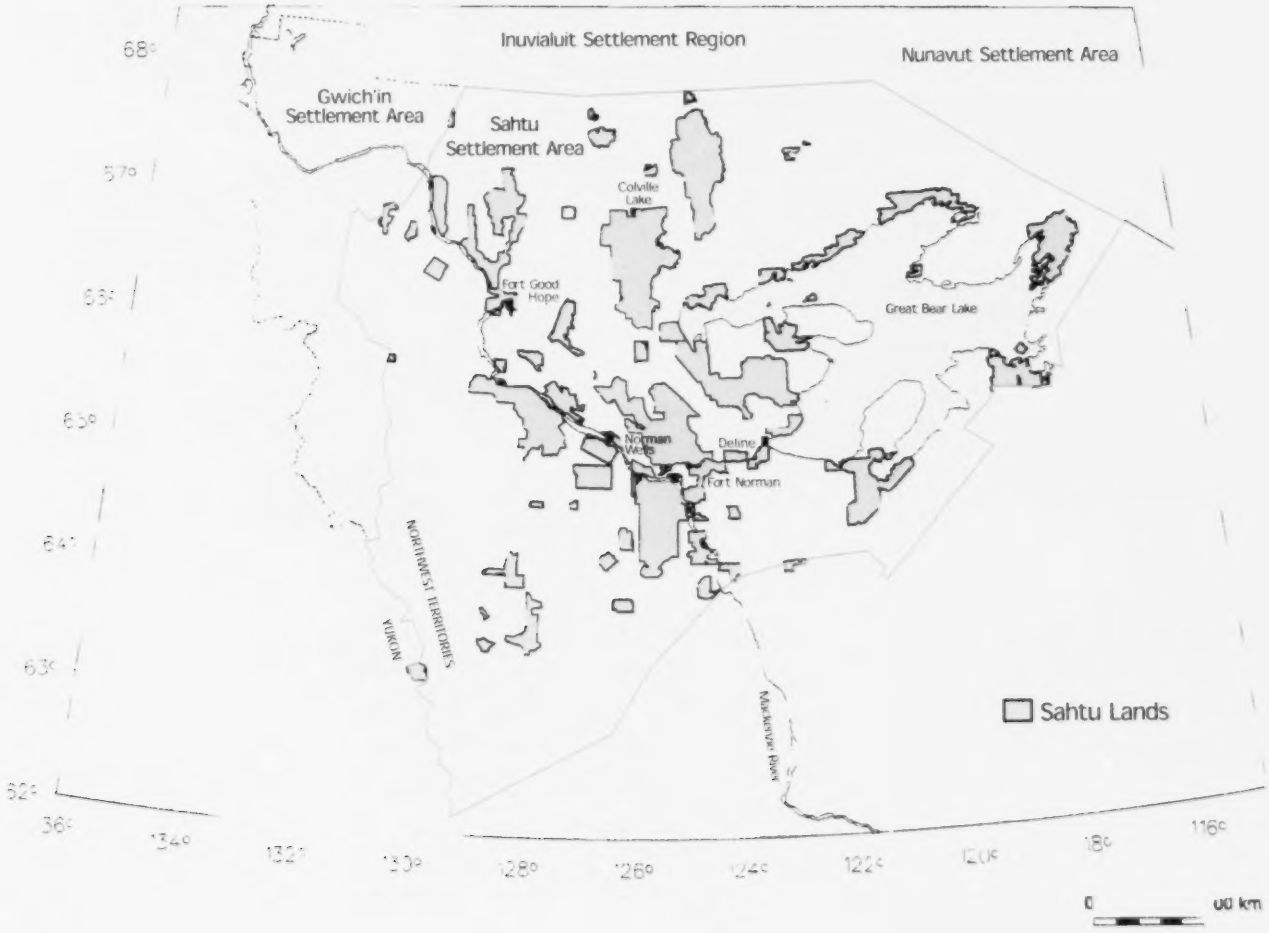

Appendix A3

Schedule of Capital Transfer Payments 1994 to 1999

Date	Schedule of Payments	Loan Repayment	Total Paid to the SSI
June 23, 1994	$9,000,000	$0	$9,000,000
September 6, 1994	$3,853,940	($533,903)	$3,320,037
September 6, 1995	$5,780,911	($800,854)	$4,980,057
September 6, 1996	$7,707,881	($1,067,805)	$6,640,076
September 6, 1997	$9,634,851	($1,334,757)	$8,300,094
September 6, 1998	$9,634,851	($1,334,757)	$8,300,094
September 6, 1999	**$9,634,851**	**($1,334,757)**	**$8,300,094**
Total	$55,247,285	($6,406,833)	$48,840,452

Appendix A4

Implementation Payments 1994–1995 to 1999–2000

Fiscal Year	Implementation Payments
1994–1995	$ 688,458
1995–1996	$1,205,791
1996–1997	$1,622,443
1997–1998	$1,970,533
1998–1999	$2,869,978
1999–2000	**$3,168,335**
Total	$11,525,538

Note: these amounts include payments to the SSI, GNWT and the implementing bodies.

Appendix A5

Resource Royalties 1993 to 1999

Fiscal Year	Resource Royalties Paid Out
1993	$123,221
1994	$198,041
1995	$204,357
1996	$278,782
1997	$244,261
1998	$211,263
1999	**$221,972**
Total	$1,481,897

Appendix A6

Property Taxes Paid to GNWT 1994 to 1999

Fiscal Year	Property Taxes Paid to GNWT
1994 & 1995 (two years paid in one)	$8,666
1996	$9,739
1997	$9,544
1998	$9,562
1999	**$9,623***
Total	$47,134

Rapport annuel 1999–2000

du Comité de mise en œuvre
Du 1er avril 1999 au 31 mars 2000
Entente sur la revendication territoriale globale
des **Dénés et Métis du Sahtu**

Canada

Rapport annuel 1999–2000

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 2000

QS-5354-020-BB-A1
N° de catalogue R31-10/2000
ISBN 0-662-65214-2

© Ministre des Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada

Avant-propos

Le Comité de mise en œuvre est heureux de soumettre son sixième rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu. Ce rapport couvre l'exercice financier qui s'étend du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Le Comité de mise en œuvre comprend un haut représentant de chacune des parties : le Sahtu Secretariat Incorporated, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada. Le Comité fonctionne selon la règle du consensus et sert de tribune, permettant ainsi aux parties de communiquer leurs préoccupations et de soulever des problèmes.

Le Comité a pour fonction de superviser, de diriger et de surveiller la mise en œuvre de l'Entente. Le présent rapport décrit les réalisations et les progrès accomplis durant l'année. Des ministères fédéraux et territoriaux, le Sahtu Secretariat Incorporated et d'autres organismes créés en vertu de l'Entente ont fourni les renseignements nécessaires à sa rédaction.

Nous sommes déterminés à renforcer les partenariats qu'exige une mise en œuvre satisfaisante de l'Entente. Les succès obtenus jusqu'à maintenant témoignent des efforts concertés des partenaires pour faire reconnaître les droits ancestraux des Autochtones et établir le respect entre eux et les non-Autochtones, ainsi que de l'engagement des parties à s'acquitter des obligations que leur impose cette entente.

Brian Davidson
Sahtu Secretariat
Incorporated

Mark Warren
Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

Aideen Nabigon
Gouvernement du
Canada

Table des matières

Avant-propos i

Glossaire des acronymes et abréviations iv

1 Les caractéristiques de l'Entente 1

2 Les faits saillants 2

3 Le Comité de mise en œuvre 4

4 Les organismes de mise en œuvre 5
4.1 Le Conseil d'inscription 5
4.2 Le Conseil d'arbitrage 5
4.3 L'Office des ressources renouvelables du Sahtu 5
4.4 Le Groupe de travail conjoint sur les lieux et les sites patrimoniaux du Sahtu 6
4.5 L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie 7
4.6 L'Office des terres et des eaux du Sahtu 8
4.7 Le Conseil d'aménagement du territoire du Sahtu 8

5 Le Sahtu Secretariat Incorporated 10
5.1 Le conseil d'administration 10
5.2 Le siège social 10
5.3 Les conseils des ressources renouvelables 10
5.4 La propriété des terres 11
5.5 La Fiducie du Sahtu 11
5.6 Les secteurs spéciaux de prélèvement et de récolte 11
5.7 La modification du règlement d'application de la *Loi sur la faune* 11
5.8 La Stratégie sur le développement des ressources humaines autochtones 11
5.9 Les négociations sur l'autonomie gouvernementale de Deline 11

6 Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest 13
6.1 Le ministère des Affaires autochtones 13
6.2 Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique 13
6.3 Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi 14
6.4 Le ministère de la Justice 14
6.5 Le ministère des Travaux publics et des Services 14
6.6 Le ministère des Transports 14

7 Le gouvernement du Canada 15
7.1 Les lois et les règlements 15
7.2 L'activité économique et l'emploi 15
7.3 La gestion de l'environnement et des ressources fauniques 16
7.4 Le Patrimoine 17
7.5 La gestion des terres et des eaux 18
7.6 Revenu Canada 19
7.7 La Défense nationale 19
7.8 Les autres activités de mise en œuvre 19
7.9 La coordination des activités de mise en œuvre par le gouvernement fédéral 20

Annexes

Annexe A1 : Membres des organismes de mise en œuvre (au 31 mars 2000) 22

Annexe A2 : Carte de la région visée par l'Entente 23

Annexe A3 : Calendrier des paiements de transfert de capitaux, de 1994 à 1999 24

Annexe A4 : Paiements pour les activités de mise en œuvre, de 1994–1995 à 1999–2000 25

Annexe A5 : Redevances sur les ressources, de 1993 à 1999 26

Annexe A6 : Impôts fonciers payés au GTNO, de 1994 à 1999 27

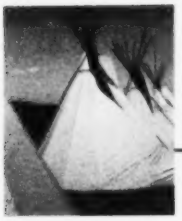

Glossaire des acronymes et abréviations

CATS	Conseil d'aménagement du territoire du Sahtu
CCOM	Convention concernant les oiseaux migrateurs
CRR	Conseils des ressources renouvelables
DGMOERR	Direction générale de la mise en œuvre des ententes relatives aux revendications
EAC	Entreprise autochtone Canada
GTNO	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
IGP	Institutions de gouvernement populaire
LCEE	*Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
LGRVM	*Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
MRFDE	Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique
OEREVM	Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie
OGRR	Office gwich'in des ressources renouvelables
ONE	Office national de l'énergie
ORRS	Office des ressources renouvelables du Sahtu
OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu
OTEVM	Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie
PCOA	Projet conjoint sur les oies de l'Arctique
PGEIPN	Programme de garde d'enfants à l'intention des Premières nations
PSRC	Programme de surveillance des répercussions cumulatives
PTS	Paiement de transfert souple
RNCan	Ressources naturelles Canada
SCF	Service canadien de la faune
SDRHA	Stratégie de développement des ressources humaines autochtones
SIG	Système d'information géographique
SSI	Sahtu Secretariat Incorporated
SSOR	Système de suivi des obligations découlant des revendications
SZP	Stratégie sur les zones protégées
T. N.-O.	Territoires du Nord-Ouest

Les caractéristiques de l'Entente

En juillet 1993, les Dénés et les Métis du Sahtu ont voté en faveur de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu. Après avoir été approuvée par le gouvernement du Canada et celui des Territoires du Nord-Ouest, l'Entente a été signée le 6 septembre 1993 à Tulita (anciennement Fort Norman). La *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu* est entrée en vigueur le 23 juin 1994.

En vertu de l'Entente, les Dénés et les Métis du Sahtu :

- ont reçu le titre de propriété sur 41 437 kilomètres carrés de terres dans les Territoires du Nord-Ouest, soit une superficie excédant légèrement celle de l'île de Vancouver. Ils ont également obtenu les droits d'exploitation du sous-sol sur une superficie de 1 813 kilomètres carrés faisant partie de ces terres;

- recevront un montant total de 75 millions de dollars (en dollars de 1990) dont le versement s'échelonnera sur 15 ans, ainsi qu'une part des redevances sur les ressources naturelles de la vallée du Mackenzie qui sont versées chaque année aux gouvernements;

- ont le droit de chasser et de pêcher dans toute la région visée par l'Entente et le droit exclusif de piégeage dans la zone établie à cette fin dans l'Entente;

- obtiennent l'assurance de siéger aux institutions de gouvernement populaire (IGP) qui sont chargées de la gestion des ressources renouvelables, de l'aménagement du territoire et de l'utilisation des terres et des eaux au sein de la région visée par l'Entente, ainsi que de l'examen et de l'évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie.

L'Entente prévoit également la négociation des accords sur l'autonomie gouvernementale qui entreront en vigueur lors de l'adoption d'une loi fédérale ou territoriale.

Les faits saillants

- Lors du sixième anniversaire de l'Entente, le Sahtu Secretariat Incorporated (SSI) a reçu un paiement de transfert de 8 300 094 $ à la suite du remboursement de prêts accordés pour des négociations. Le SSI a reçu 211 972 $ en redevances sur l'exploitation des ressources pour l'année.

- Le Comité de mise en œuvre a terminé la rédaction de l'Examen général quinquennal qui devrait paraître au cours de l'automne 2000.

- La Direction générale de la mise en œuvre des ententes relatives aux revendications (DGMOERR) a obtenu du Conseil du Trésor l'autorisation de transférer des fonds aux organismes créés en vertu des ententes de revendication territoriale au moyen d'un nouveau mécanisme qui remplace le mode de versement régi par des accords de contribution. De fonctionnement plus souple, ce mécanisme de transfert permet de résoudre deux difficultés inhérentes à l'approche fondée sur les accords de contribution : l'interdiction faite aux organismes de mise en œuvre de reporter des fonds d'un exercice financier à l'autre et la clause de suppression.

- Au 31 décembre 1999, l'Entente couvrait 2 648 bénéficiaires.

- La Direction des opérations du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a mis sur pied une équipe régionale de mise en œuvre de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM) pour assurer une transition sans heurts entre les régimes antérieurs de gestion de l'eau et des terres et le nouveau régime créé en vertu de la LGRVM.

- L'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie (OTEVM) a été constitué le 31 mars 2000.

- L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM) a étudié et évalué 22 projets et reçu 161 avis d'examen préalable.

- Au mois d'août, un document intitulé « Évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie — Lignes directrices provisoires » a été distribué aux bandes et aux collectivités nordiques, ainsi qu'au gouvernement et à l'industrie pour fins de consultation. Les lignes directrices révisées devraient être rendues publiques au cours de l'an 2000.

- L'Office des terres et des eaux du Sahtu (OTES) a reçu et traité 17 demandes de permis d'utilisation des terres et neuf demandes de permis d'utilisation des eaux.

- Les activités du Conseil d'aménagement du territoire du Sahtu (CATS) ont porté sur trois éléments : une composante à l'intention des groupes intéressés, ayant facilité l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire, une composante technique prévoyant la collecte d'informations et l'établissement de cartes, et une composante pédagogique destinée à favoriser une meilleure compréhension de la planification de l'aménagement du territoire et de son importance.

- Le groupe de travail créé pour diriger le développement du Programme de surveillance des répercussions cumulatives (PSRC) dans la vallée du Mackenzie s'est doté d'un mandat. Il a proposé des données et une orientation pour un inventaire de banques de données et de dossiers concernant les recherches et les données actuelles et historiques de surveillance sur le contexte environnemental, social, économique et communautaire de la vallée du Mackenzie. L'ébauche d'un programme de surveillance pour la vallée du Mackenzie et un plan de travail pour le groupe seront parachevés d'ici au 31 mars 2001.

- Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a mis sur pied un groupe de travail sur une stratégie économique. Ce groupe, composé de représentants des différents intervenants, y compris le SSI, sera chargé d'élaborer un rapport sur une stratégie économique pour le GTNO.

- Une stratégie sur les zones protégées dans les T. N.-O. (SZP) a été signée par les gouvernements fédéral et territorial en septembre. La SZP des T. N.-O. a été créée par un comité consultatif composé de représentants du Sahtu, des Inuvialuits, des Gwich'ins, des Dogribs signataires du Traité n° 11, des Indiens signataires du Traité n° 8 d'Akaitcho, des nations du Deh Cho, de l'industrie, des organismes fédéraux et territoriaux, et des organismes non gouvernementaux.

- Tel que prévu en vertu de l'alinéa 19.1.5 de l'Entente, un accord d'échange de terres a été conclu avec la Société foncière du district de Tulita afin de permettre la construction d'un pont pour la route d'hiver. Pour que de tels accords puissent être conclus dans le futur, un projet de modification de l'Entente a été préparé avec la collaboration du SSI, du gouvernement du Canada et du gouvernement des T. N.-O. Le projet de modification devrait être complété et adopté au cours de l'exercice 2000–2001.

- En consultation avec les organismes appropriés du Sahtu, le MRFDE a entrepris d'élaborer un nouveau projet de loi sur la faune et les espèces menacées. Ce nouveau projet de loi sera conforme aux dispositions de l'Entente.

- Parcs Canada a travaillé avec la communauté de Deline sur un énoncé d'intégrité culturelle portant sur les quatre lieux historiques nationaux du Grand lac de l'Ours : le mont Grizzly Bear, les collines Scented Grass, le Fort Franklin et la Pêcherie Deline. En août, des plaques commémoratives ont été dévoilées à Deline devant ces quatre sites.

- Comme le Plan intégré de gestion de la pêche à l'inconnu du Bas Mackenzie a été parachevé, on dispose maintenant d'un mécanisme pour la gestion des populations piscicoles partagées. Ce plan a été préparé avec la coopération de groupes d'Inuvialuits et de Gwich'ins touchés par la revendication territoriale.

- Le groupe de travail conjoint sur les lieux et les sites patrimoniaux du Sahtu a soumis aux ministres fédéral et territorial concernés et au SSI un rapport final comportant des recommandations.

- Depuis le 31 mars 2000, Ressources naturelles Canada (RNCan) a effectué l'arpentage de toutes les terres municipales pour les collectivités locales du Sahtu. De plus, 161 des 262 autres parcelles de terre du Sahtu, soit 61 p. 100, ont été arpentées.

Le Comité de mise en œuvre

Le Comité de mise en œuvre est composé de trois cadres supérieurs représentant les parties à l'Entente. En 1999–2000, Danny Yakeleya représentait le SSI, Mark Warren, Directeur des politiques et de la mise en œuvre au ministère des Affaires autochtones, représentait le GTNO et Aideen Nabigon, Directeur intérimaire de la gestion de la mise en œuvre, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), représentait le Canada.

Conformément au paragraphe 29.2 de l'Entente, le Comité de mise en œuvre est chargé :

- de diriger, de superviser et de surveiller la mise en œuvre de l'Entente et le Plan de mise en œuvre;
- de réviser le calendrier des activités de mise en œuvre, de réaffecter les ressources nécessaires à ces activités et, s'il y a lieu, de modifier le Plan de mise en œuvre;
- de régler les différends pouvant survenir entre les parties;
- de rédiger un rapport annuel public portant sur la mise en œuvre de l'Entente.

Le Comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice financier 1999–2000, à Yellowknife, à Edmonton et à Ottawa. Il s'est consacré aux activités suivantes :

- l'exécution de l'Examen général quinquennal de la mise en œuvre de l'Entente;
- la supervision de la préparation du rapport annuel de 1998–1999;
- l'approbation de la réaffectation des fonds de mise en œuvre;
- l'étude de certaines questions de mise en œuvre soulevées par les parties.

Les organismes de mise en œuvre

L'Entente prévoit la création de divers organismes chargés de déterminer l'admissibilité à ses avantages, de gérer les ressources fauniques, de planifier et de réglementer l'utilisation des terres et des eaux, de régler les différends relatifs à l'interprétation de l'Entente, ainsi que d'évaluer à la fois les projets d'exploitation et leurs répercussions sur l'environnement. Les membres et les fonctions de chacun de ces organismes, ainsi que le délai nécessaire à leur établissement, sont précisés dans l'Entente.

Le chapitre 25 de l'Entente prévoit l'élaboration de dispositions législatives visant la création de plusieurs de ces organismes.

Voici les progrès réalisés dans la formation d'organismes de mise en œuvre et de groupes de travail :

- Les membres du Conseil d'arbitrage, du Conseil d'inscription, de l'OTES, du CATS, de l'OEREVM, de l'Office des ressources renouvelables du Sahtu (ORRS) et des Conseils des ressources renouvelables (CRR) sont entrés en fonction. La liste des membres de ces organismes (à l'exclusion des CRR) figure à l'Annexe 1.

- Le Groupe de travail conjoint sur les lieux et les sites patrimoniaux du Sahtu exerce ses fonctions.

- L'OTEVM a été créé le 31 mars 2000.

- L'Entente stipule au chapitre 27 qu'un conseil des droits de surface doit être établi après l'entrée en vigueur d'une mesure législative fédérale distincte. Cet organisme juridictionnel réglera les différends relatifs à l'accès aux terres et à l'indemnisation pour leur utilisation susceptibles d'opposer les propriétaires terriens et les détenteurs d'intérêts commerciaux sur la surface ou le sous-sol. Quand des terres du Sahtu seront en jeu, le Conseil, composé de résidants des T. N.-O., devra agir par le truchement d'un comité de ses membres, dont au moins un résidera dans la région visée par l'Entente. Toutefois, comme le Conseil des droits de surface n'est pas encore créé par voie législative, les différends survenant dans la région visée par l'Entente pourraient être renvoyés devant le Conseil d'arbitrage.

4.1 Le Conseil d'inscription

Le 18 juin 1999, le SSI a commencé à s'acquitter de la fonction d'inscription prévue par l'Entente. Au 31 décembre 1999, 2 648 bénéficiaires y étaient inscrits. Le Registre des inscriptions est distribué à toutes les sociétés chargées des revendications foncières dans la région du Sahtu.

Comme l'exige le sous-alinéa 4.4.2*j*) de l'Entente, le Conseil remet à chaque bénéficiaire un certificat et une carte d'identité avec photo attestant de son inscription.

4.2 Le Conseil d'arbitrage

En 1999–2000, le Conseil d'arbitrage de l'Entente sur la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu n'a pas eu à entamer de procédure d'arbitrage.

Le Conseil a l'intention de se réunir dans la région visée par l'Entente une année sur deux; à cette occasion, des rencontres seront organisées avec des particuliers, des conseils de bande, des institutions et des organismes de réglementation. Ce processus continu d'interaction permet au Conseil et aux parties à l'Entente de mieux se connaître avant de présenter une demande d'arbitrage.

Compte tenu de la règle de rotation bisannuelle, le Conseil convoquera son assemblée générale de cette année à Deline, du 30 août au 3 septembre 2000.

4.3 L'Office des ressources renouvelables du Sahtu

L'ORRS est le principal instrument de gestion des ressources fauniques dans la région visée par l'entente du Sahtu. Il appartient au ORRS et aux autres intervenants de collaborer à la protection, à la conservation et à la gestion durable de toutes les ressources renouvelables au sein de la région visée par l'Entente, et ce, afin de combler les besoins actuels et futurs de la population ou d'aller au-delà. L'ORRS est un organisme public régional auquel il incombe de représenter les populations de bénéficiaires et de non-bénéficiaires, autochtones aussi bien que non autochtones, de la région visée.

L'Office, regroupant sept personnes, compte trois membres et trois membres suppléants nommés par le SSI, trois membres et trois membres suppléants nommés par les gouvernements fédéral et territorial, et un président nommé par vos huit membres. Toutes les nominations résultent de décisions conjointes du gouverneur en conseil et du Conseil exécutif du GTNO.

L'ORRS a poursuivi les buts exposés en 1995. L'activité financière la plus importante a consisté à placer le Fonds d'études sur la faune chez TAL Investment Council de Vancouver. Les intérêts réalisés seront réinvestis et rajoutés au capital jusqu'à ce qu'il devienne nécessaire d'investir des ressources financières supplémentaires pour soutenir la prestation des programmes de recherche sur la faune financés par l'ORRS. Durant la période de référence, la croissance du fonds a été ralentie par une conjoncture économique peu favorable et des taux d'intérêt plutôt bas. On estime qu'à la fin de cette période, le fonds s'établissait à 2,9 millions de dollars. Selon les plans de l'ORRS, le Fonds devra croître pendant un certain temps avant de servir au financement des activités de recherche de l'organisme.

Le personnel de l'Office a poursuivi ses efforts en vue d'intensifier et d'étendre les liens de coopération avec les autres institutions de gouvernement populaire (IGP), ainsi qu'avec les organismes des secteurs public et privé. Travaillant de concert dans la région visée par l'Entente, les IGP ont organisé divers ateliers et activités de formation sur des sujets tels que le système d'information géographique (SIG), les revendications territoriales, l'émission de permis d'utilisation de l'eau et des terres, et l'aménagement du territoire. On s'est occupé de diverses questions environnementales, lesquelles portaient aussi bien sur des préoccupations à court terme que sur des plans d'action stratégique à long terme.

Les projets de recherche

On estime à 117 000 $ le coût total des projets de recherche. Les études ont porté notamment sur le caribou des forêts des monts Mackenzie, le caribou de la toundra, le mouflon blanc, l'orignal, la sauvagine, ainsi que les poissons du fleuve Mackenzie et du Grand lac de l'Ours. Les études traitaient notamment des processus morbides, des contaminants, de la taille des populations, des comportements migratoires, ainsi que des taux de reproduction et de survie. Contrairement à la majorité des projets pour lesquels des fonds ont été octroyés à des groupes de l'extérieur, l'étude du caribou des forêts des monts Mackenzie a été amorcée par l'ORRS avec l'aide d'un biologiste résident. La première étape du projet, qui a débuté en mars sous la direction du biologiste, sera effectuée par le personnel de recherche de l'Office.

Lancé par l'Office Gwich'in des ressources renouvelables (OGRR) et par le Secrétariat conjoint (comprenant des Inuvialuits), l'étude du caribou de la toundra a été cofinancée par l'ORRS sous réserve que des résidents du Sahtu et des membres de l'Office participent aux activités telles que la pose de colliers sur les caribous et le recensement des populations.

L'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par l'Entente est une initiative quinquennale visant à établir un registre de toutes les récoltes d'animaux sauvages effectuées par les bénéficiaires de l'Entente, ainsi qu'à protéger les récoltes traditionnelles des Dénés et Métis du Sahtu. Elle fournira en outre les données de base pour fixer un niveau minimal de besoins pour chaque espèce. Durant la période de référence, on s'est employé surtout à intégrer à une banque de données les renseignements relatifs aux récoltes à partir de 1997. Un logiciel de données a été mis au point dans le but de conserver les informations non confidentielles recueillies lors des entrevues avec les chasseurs, lesquelles seront consignées sur un nouveau serveur.

Le système d'information géographique

L'ORRS a cofinancé un SIG dont il s'est largement servi. L'Office a également prêté le SIG à d'autres IGP, à des particuliers, ainsi qu'à des organismes privés tels que les sociétés pétrolières et gazières. L'investissement s'est révélé très profitable, notamment du point de vue pédagogique.

4.4 Le Groupe de travail conjoint sur les lieux et les sites patrimoniaux du Sahtu

L'alinéa 26.4.3 de l'Entente prévoit la création du Groupe de travail conjoint sur les lieux et les sites patrimoniaux du Sahtu. Ce groupe est chargé d'étudier les éléments géographiques suivants et de formuler des recommandations au Sahtu Secretariat Inc. (SSI), ainsi qu'au ministre ou à l'organisme gouvernemental en cause à leur sujet : l'archipel Les Ramparts; les collines Scented Grass; le mont Grizzly Bear; les quartiers d'hiver de Sir John Franklin en 1825; le sentier de Loon River–Fort Anderson; et tout autre lieu ou site auquel le groupe de travail pourrait reconnaître une valeur patrimoniale.

En 1999–2000, le groupe de travail s'est acquitté des obligations énoncées dans l'Entente. Un rapport intitulé *Rahxe Goh'e Godi: Places We Take Care Of* a été soumis au GTNO, au gouvernement du Canada et au SSI. Il a été approuvé, puis publié en janvier.

4.5 L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

L'OEREVM est le principal organisme mandaté par la LGRVM pour effectuer des études et des évaluations environnementales dans la vallée du Mackenzie. L'Office a compétence sur toutes les terres des T. N.-O., sauf la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit et le parc national Wood Buffalo. La LGRVM se substitue à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) dans la vallée du Mackenzie, sauf dans des conditions particulières.

Situés à Yellowknife, les bureaux de l'Office abritent cinq employés : un directeur administratif, deux agents d'évaluation environnementale, un agent des finances et de l'administration, et un agent des communications.

Les projets touchés par la transition

Au début de l'exercice financier, l'Office s'est consacré principalement aux projets touchés par la transition entre la LCEE et la LGRVM. L'article 159 de la LGRVM exige que l'organisme de réglementation consulte l'OEREVM avant de prendre les dispositions pour que l'examen préalable prescrit par la LCEE soit effectué. L'Office a ainsi étudié et commenté 22 rapports, dont le plus important est une étude approfondie des mines de diamants de Diavik. L'Office a transmis ses observations sur l'étude de Diavik au ministre fédéral de l'Environnement et aux organismes de réglementation en octobre.

Les examens préalables et les évaluations environnementales

L'Office a reçu 161 avis d'examen préalable. Trois examens préalables ont fait l'objet d'un renvoi pour une évaluation environnementale : le projet d'abattage de bois d'œuvre de Bruce Domes près de Enterprise; le gazoduc de Ranger Oil, Chevron Canada et Canadian Forest Oil près de Fort Liard; et le projet d'expansion de BHP Diamonds à la mine d'Ekati. L'évaluation environnementale du projet de BHP Diamonds prendra fin au cours de l'année 2000. Des membres de l'OEREVM ont assisté à divers exposés de BHP Diamonds et ont rencontré 17 représentants des collectivités et des Premières nations pour discuter de cette évaluation.

Les lignes directrices provisoires sur l'évaluation des répercussions environnementales

Un document, intitulé *Environmental Impact Assessment in the Mackenzie Valley — Interim Guidelines*, a été distribué aux bandes, aux collectivités locales, ainsi qu'aux représentants du gouvernement et de l'industrie en février. Le personnel de l'OEREVM a révisé ces lignes directrices provisoires, notamment en y ajoutant de nouvelles données pour clarifier certaines questions. Les lignes directrices revisées seront rendues publiques pendant l'exercice financier 2000–2001.

Les activités de l'Office

Les membres de l'OEREVM ont participé à sept réunions et à 26 téléconférences au cours de l'exercice financier. Ces réunions et téléconférences avaient pour objet d'étudier le calendrier complet des évaluations environnementales et des projets touchés par la transition durant la première année complète d'activité de l'Office. Parmi les activités de l'OEREVM, il convient de mentionner celles-ci :

- deux réunions tenues parallèlement à des consultations auprès des collectivités locales concernant l'évaluation environnementale du projet de Ranger, Chevron et Canadian Forest;
- des visites à la mine Diavik et à la mine d'Ekati de BHP Diamonds; à l'établissement de Chevron Canada Resources près de Fort Liard; à l'usine de transformation du gaz naturel de Paramount dans le nord de la Colombie-Britannique; à l'emplacement du projet de développement de cette société près de Fort Liard; et au site d'abattage de bois d'œuvre de Bruce Domes près de Enterprise;
- diverses séances d'orientation pour mieux comprendre le processus d'évaluation des répercussions environnementales et d'exercice des pouvoirs de l'Office;
- des activités de représentation auprès du Cadre de surveillance de l'évaluation des répercussions environnementales cumulatives, un organisme regroupant divers ministères gouvernementaux et organisations autochtones et qui élabore le cadre visant à définir la façon d'évaluer les répercussions cumulatives dans les T. N.-O.

L'information publique

Les membres de l'OEREVM ont tenu des séances publiques d'information, participé à des rencontres pour donner des renseignements et établi des réseaux avec d'autres organisations. Sur invitation, l'Office a tenu des séances d'information dans plus de 20 ateliers ou conférences communautaires. Son personnel a rencontré des employés de l'Office national de l'énergie (ONE) à plusieurs reprises pour discuter des questions de coordination relative aux examens préalables et aux évaluations environnementales.

Les prochains 12 mois

En plus des évaluations environnementales de projets ayant fait l'objet d'un renvoi par les personnes chargées des examens préalables, les activités suivantes retiendront l'attention de l'Office au cours de la prochaine année :

- la poursuite des discussions entre le personnel et diverses sociétés d'exploration et d'exploitation de pipeline concernant le projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie;
- des discussions concernant des accords de coopération avec d'autres organes et organismes de réglementation ayant compétence sur les régions proches de la vallée du Mackenzie. À cet égard, l'OEREVM continuera d'élaborer avec l'ONE un protocole d'entente exposant de façon détaillée les mécanismes de coopération qui leur permettront de mener ensemble les évaluations environnementales transfrontalières;
- la publication, pour fins de discussion, d'une ébauche de règlement sur la façon de procéder aux évaluations environnementales et à l'étude des répercussions environnementales;
- le parachèvement de l'examen opérationnel et financier avec le MAINC;
- le parachèvement de l'évaluation environnementale du projet d'expansion de la mine Ekati de BHP Diamonds.

4.6 L'Office des terres et des eaux du Sahtu

Durant l'année suivant sa mise sur pied en vertu de la LGRVM, cet office a reçu et traité 17 demandes de permis d'aménagement de terres et neuf demandes de permis d'utilisation des eaux.

Le personnel de l'OTES comprend six postes, soit un directeur exécutif, un administrateur, un contrôleur financier, un géographe spécialisé dans les questions de terres et de ressources, un hydrologue et un commis responsable des permis. Afin d'informer le public au sujet des responsabilités et des procédures de l'Office, un site web a été créé : www.slwb.com.

L'OTES a tenu 13 réunions en 1999–2000 dans diverses collectivités de la région visée par l'Entente. Le mois de janvier étant celui où les activités saisonnières d'exploration pétrolière et gazière sont à leur apogée, c'est celui au cours duquel l'OTES a participé à diverses rencontres avec le Conseil de bande et la Société foncière de Tulita, les autorités publiques de cette municipalité, le personnel de l'ORRS et le CRR local. Ces réunions ont permis de transmettre des renseignements sur l'OTES, la LGRVM, et la procédure de demande de permis pour l'utilisation des terres et des eaux.

Parmi les autres activités de l'OTES, il convient de mentionner :

- l'élaboration d'un règlement sur l'administration de l'OTES;
- une audience publique sur le renouvellement d'un permis industriel d'utilisation de l'eau pour la société Imperial Oil Resources (NW) Ltd. à Norman Wells. On estime que cette première audience publique a été couronnée de succès;
- la préparation à l'émission et au renouvellement des permis municipaux d'utilisation de l'eau dans deux collectivités du Sahtu. Pour que les demandeurs, ainsi que les titulaires de permis ou de licences soient au courant des obligations relatives à la protection des ressources en eau dans la région visée par l'Entente, des contrôles administratifs des modalités et conditions doivent être institués, ce qui représente un travail considérable.

4.7 Le Conseil d'aménagement du territoire du Sahtu

En vertu de la LGRVM, le CATS a la responsabilité de préparer et de mettre en œuvre un plan d'aménagement s'appliquant à toutes les terres non municipales dans la région visée par l'Entente.

La procédure relative à l'aménagement du territoire du Sahtu comporte trois composantes qui se recoupent fréquemment :

- une composante à l'intention des personnes ou groupes intéressés : il s'agit de les aider à élaborer leur propre plan d'aménagement, de les amener à s'engager à respecter le plan, et de conduire des négociations tenant compte de divers points de vue;
- une composante technique : il s'agit de recueillir des informations et d'établir des cartes géographiques;
- une composante pédagogique : il s'agit de favoriser une meilleure compréhension de l'aménagement du territoire et de son importance.

Au cours de sa première année d'activité, le Conseil s'est consacré surtout à ces trois composantes et à des tâches de gestion.

La composante à l'intention des personnes ou groupes intéressés

Pour amorcer son travail en matière d'aménagement, le Conseil a d'abord cherché à définir avec les objectifs et points de vue des collectivités, de l'industrie et des autres intéressés, puis à convenir des problèmes à résoudre. Plus de 700 personnes provenant des collectivités locales, de l'industrie et des groupes environnementaux

ont participé à des réunions, à des séances d'information, à des ateliers et à des entrevues maison. Bien que la procédure prévue pour l'aménagement du territoire du Sahtu soit axée sur les collectivités locales, le CATS a rencontré les représentants des industries du tourisme et des ressources, ainsi que ceux de groupes environnementalistes, afin d'assurer un aménagement équilibré. Parmi les grandes questions soulevées, il convient de mentionner les utilisations traditionnelles des terres, l'exploitation des ressources et d'autres formes de développement économique, la protection et la conservation de l'environnement, le bien-être des collectivités locales et leur participation à la gestion des terres.

Des consultations sur les progrès accomplis ont été tenues de façon régulière avec les partenaires du Conseil, soit le Sahtu Secretariat Incorporated (SSI), le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) et le MAINC.

La composante technique

En guise de complément à la détermination des points de vue des intervenants, le CATS a organisé une collecte intensive d'informations visant quelque 75 organisations, organismes ou autres groupes. Une bibliothèque couvrant l'ensemble des ressources naturelles, sociales et culturelles du Sahtu a été mise sur pied.

Des informations ont été recueillies sur des sujets aussi variés que le climat, la géologie, les sols, la végétation, la faune, les sites naturels et culturels, la gestion et l'utilisation des terres et les indicateurs sociaux. On a aussi organisé des projets spéciaux sur la cartographie des bassins hydrographiques, la cartographie piscicole, la cartographie forestière, la cartographie relative à l'aménagement actuel des terres et l'établissement de profils statistiques des collectivités.

La composante pédagogique

Pour faire connaître la mission du CATS, aussi bien au sein de la région visée par l'Entente qu'à l'extérieur, on a eu recours à des émissions radiophoniques, des bulletins, des dépliants publicitaires bilingues (anglais et slavey), un site web (www.sahtulanduseplan.com), des articles de journaux et un concours de logo. Les membres du Conseil et le personnel ont participé à divers ateliers, conférences et rencontres communautaires traitant de questions reliées à l'aménagement du territoire comme, par exemple, les zones protégées, la tribune GéoSciences, les répercussions environnementales cumulatives et le changement climatique.

Le personnel du Conseil a également participé à diverses séances de formation en informatique, en supervision de SIG, en communications, en règlement des différends et en facilitation des travaux en atelier.

Le travail auprès des jeunes a été une priorité du Conseil. En plus de terminer la tournée de visites scolaires qui avaient été entreprises l'année dernière, le Conseil a élaboré un document pédagogique sur l'aménagement du territoire, lequel sera consulté dans les écoles de la région.

Les activités de gestion

Le Conseil a tenu six réunions au cours de l'année dans diverses collectivités du Sahtu. Certaines des réunions ont eu lieu parallèlement à des rencontres communautaires ou d'autres rencontres avec des intervenants. Une réunion fut tenue sous forme d'atelier pour discuter des activités de surveillance et d'examen du CATS. Les membres du Conseil ont participé à diverses réunions officielles ou officieuses avec les principaux intervenants.

On a embauché toute une gamme de spécialistes, y compris un spécialiste en ressources naturelles, un spécialistes en sciences sociales, un gestionnaire de bureau et un stagiaire en planification. Le poste de stagiaire en planification a pour objet de permettre à un bénéficiaire de l'entente du Sahtu de s'initier aux règles de l'aménagement du territoire pour ensuite se charger de mettre le plan d'aménagement en œuvre. Des travailleurs ont été embauchés dans chacune des collectivités du Sahtu pour établir une cartographie des utilisations de terrains communautaires et pour fournir des informations aux membres des collectivités.

Au cours de l'exercice 2000–2001, le CATS poursuivra ses efforts en vue de conserver, d'utiliser et d'exploiter les terres du Sahtu de manière à protéger et à favoriser le bien-être actuel et futur des bénéficiaires de l'entente du Sahtu, des résidants locaux et de tous les Canadiens. Plus précisément, il concentrera ses efforts auprès des intervenants en vue d'analyser les informations, d'explorer les diverses solutions et d'élaborer une ébauche de plan d'aménagement.

Le Sahtu Secretariat Incorporated

Le Sahtu Secretariat Incorporated (SSI) a été créé par les sept sociétés foncières du Sahtu le 23 juin 1994, lors de l'adoption de la *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu*. Quatre sociétés foncières dénées et trois sociétés foncières métisses forment ce groupe de sept.

Le mandat du SSI est le suivant :

- aider tous ses membres à négocier et à conclure des ententes avec les gouvernements fédéral et territorial sur la mise en œuvre de l'Entente;
- s'occuper des préoccupations et des intérêts des Dénés et des Métis du Sahtu.

Le SSI participe à la mise en œuvre de l'Entente en désignant des membres aux conseils d'administration des organismes de mise en œuvre, en s'intégrant aux discussions sur le plan d'action pour le Nord et en gérant les paiements de transfert par le truchement de la Fiducie du Sahtu. De plus, le SSI coordonne les activités auxquelles participent les autres organismes désignés du Sahtu. Il veille aussi à ce que le gouvernement, l'industrie et le public soient au courant des fonctions des différents organismes de mise en œuvre comme, par exemple, celles touchant l'accès aux terres.

Le SSI est le seul organisme régional autochtone qui regroupe les Dénés et les Métis du Sahtu. Il est le point de contact pour tous les organismes et ministères désirant en apprendre davantage sur les questions touchant l'éducation, la santé, l'environnement, les routes, la faune, l'évolution politique et le développement économique dans cette région. Le conseil d'administration du SSI a récemment réévalué, à l'occasion d'un examen de ses ressources financières et humaines, la raison d'être et les objectifs du SSI; il a en même temps clarifié ses relations professionnelles avec le Conseil des Dénés du Sahtu.

5.1 Le conseil d'administration

Voici les membres du conseil d'administration du SSI :

Edwin Erutse, président
Alvin Yallee, vice-président
Wilbert Kochon
Winston McNeely
Rocky Norwegain
Larry Tourangeau
John Tutcho

5.2 Le siège social

Le siège social du SSI est situé dans l'édifice Chief George Kodikin, dans la collectivité de Deline. L'immeuble abrite également le Conseil des Dénés du Sahtu et le Conseil d'inscription du Sahtu. Le personnel est composé des personnes suivantes :

Larry Hutchison	Directeur exécutif
Brian Davidson	Chef des opérations financières
Orlena Modste	Administrateur de bureau

5.3 Les conseils des ressources renouvelables (CRR)

Conformément au paragraphe 13.9 de l'Entente, cinq conseils des ressources renouvelables (CRR) ont été créés. Ces derniers doivent conseiller l'ORRS et favoriser la participation des collectivités locales à la conservation environnementale, à la gestion de la recherche et des ressources fauniques, de même qu'aux études de prélèvement et de récolte.

En vertu de l'Entente, les organismes désignés de chaque collectivité (sociétés foncières) doivent y nommer un CRR. Les CRR suivants ont joué un rôle actif dans la région visée par l'Entente :

- le Conseil des ressources renouvelables de Colville Lake;
- le Conseil des ressources renouvelables de Deline;
- le Conseil des ressources renouvelables de Fort Good Hope;
- le Conseil des ressources renouvelables de Tulita;
- le Conseil des ressources renouvelables de Norman Wells.

Pendant l'exercice financier, les CRR ont collaboré avec l'ORRS à l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par l'Entente.

5.4 La propriété des terres

Le SSI ne possède pas de terres. Il importe de savoir que toutes les terres visées par l'Entente échappant à une juridiction municipale appartiennent aux sociétés foncières des districts de Deline, de Tulita et de K'asho Got'ine, et que :

- la Société foncière de Deline est propriétaire de toutes les terres du district de Deline;
- dans le district de Tulita, les terres visées par l'Entente appartiennent à la Société du district de Tulita, laquelle regroupe la Société foncière de Tulita, la Société foncière métisse de Fort Norman et la Société foncière Ernie-McDonald;
- dans le district de Fort Good Hope, les terres visées par l'Entente appartiennent à la Société foncière de district K'asho Got'ine, laquelle comprend la Société foncière de Yamoga, la Société foncière métisse de Fort Good Hope (l'Association n° 54), et la Société foncière Ayoni Keh de Colville Lake.

5.5 La Fiducie du Sahtu

Cette fiducie a été créée par les sept sociétés de gestion des indemnités et des redevances prévues à l'Entente. Le 6 septembre de chaque année, le gouvernement fédéral fait au SSI un versement en vertu du chapitre 8; ce montant est remis à la Fiducie du Sahtu. Celle-ci est gérée à parts égales par deux gestionnaires de fonds, sous la direction du SSI. Deux fois par an, le revenu et les intérêts obtenus par la Fiducie sont versés (moins les frais applicables) aux sept sociétés de gestion en fonction du nombre d'habitants. Au 31 décembre 1999, le solde de compte de la Fiducie s'établissait à 51 millions de dollars et le revenu net généré par celle-ci totalisait 3 369 018 $.

5.6 [illegible] secteurs spéciaux de prélèvement et de récolte

Le chapitre 13 et le volume II de l'Entente ont défini des secteurs spéciaux de prélèvement et de récolte pour le poisson, l'orignal et les oiseaux migrateurs considérés comme gibier (canards et oies). Le ministère des Pêches et Océans (MPO) soutient que les 28 secteurs spéciaux de récolte du poisson sont ouverts à quiconque possède un permis de pêche; le SSI n'est pas d'accord. De même, le SSI s'oppose à l'interprétation du chapitre donnée par le MRFDE, selon laquelle toute personne titulaire d'un permis de chasse générale peut chasser dans les secteurs spéciaux de prélèvement de l'orignal. D'après le conseil d'administration du SSI, l'interprétation des dispositions spéciales sur les prélèvements doit être soumise à l'arbitrage.

5.7 La modification du règlement d'application de la *Loi sur la faune*

Tout au long de la période de référence, le SSI a consulté le MRFDE sur les modifications proposées du règlement d'application de la *Loi sur la faune*. Le MRFDE a rencontré certains des CRR et le SSI a encouragé la tenue de plus vastes consultations avec toutes les collectivités du Sahtu.

5.8 La Stratégie sur le développement des ressources humaines autochtones

Le SSI est un des signataires de la Stratégie sur le développement des ressources humaines autochtones (SDRHA). Cette stratégie quinquennale, signée en avril, prévoit le financement des activités de formation professionnelle pour les résidants autochtones de la région visée par l'Entente. La Stratégie prévoit également que des fonds seront alloués au Programme d'initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières nations (PIGEIPN), pour offrir davantage de services de garde aux parents qui vivent dans la région visée par l'Entente, qu'ils aient un emploi ou soient aux études.

C'est au SSI qu'incombe la responsabilité d'évaluer les besoins financiers du Sahtu relatifs à la SDRHA et de faire les recommandations pertinentes. Ces évaluations et ces recommandations sont ensuite transmises aux comités des collectivités, qui doivent accorder l'approbation finale concernant le financement. Pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2000, quelque 35 projets de formation professionnelle ont été financés et les responsables du PIGEIPN sont intervenus pour assurer l'utilisation de 79 espaces préscolaires et de garderie dans la région visée par l'Entente.

5.9 Les négociations sur l'autonomie gouvernementale de Deline

L'Entente prévoit la négociation d'accords d'autonomie gouvernementale qui seront mis en vigueur par des lois fédérales. Les dispositions sur l'autonomie gouvernementale figurent au chapitre 5 et à l'annexe B de l'Entente.

La Société foncière de Deline négocie actuellement un accord d'autonomie gouvernementale conforme à l'annexe B de l'Entente et à la politique fédérale de droit inhérent, ce qui implique les activités suivantes :

- la négociation d'une entente sur le processus d'accès à l'autonomie gouvernementale;

- la négociation d'un plan de travail interne, d'un calendrier et de modalités de financement annuels;
- la négociation des questions inscrites dans l'entente proposée sur le processus;
- le paraphe de l'entente de principe;
- la ratification de l'entente définitive.

Durant l'année visée par le présent rapport, les négociations menées par la Société foncière de Deline ont porté sur les sujets suivants, listés en annexe de l'Entente :

- l'entente auxiliaire sur les structures d'administration;
- l'entente auxiliaire sur les élections;
- l'entente auxiliaire sur la citoyenneté;
- l'entente auxiliaire sur l'éducation (K-12);
- l'entente auxiliaire sur la transition;
- l'entente auxiliaire sur les dispositions générales;
- l'entente auxiliaire sur les services municipaux (anciennement entente auxiliaire sur les gouvernements locaux);
- l'éducation des adultes, l'éducation et la formation postsecondaires;
- l'aide financière aux étudiants.

Les sujets suivants sont prévus pour l'exercice 2000-2001 :

- la santé;
- les services sociaux;
- le prélèvement de recettes à des fins locales;
- l'utilisation, la gestion et le contrôle des terres visées par l'Entente.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Conformément au plan de mise en œuvre de l'Entente et à des accords de financement pertinents, le GTNO a convenu d'entreprendre diverses activités de mise en œuvre, notamment celles qui sont décrites dans les pages qui suivent.

6.1 Le ministère des Affaires autochtones

Le ministère des Affaires autochtones a coordonné les activités de mise en œuvre du GTNO, y compris les relations avec le SSI et les représentants des gouvernements fédéral et territorial, la préparation de rapports d'étape pour le Comité de mise en œuvre et la préparation de la partie du présent rapport annuel portant sur le GTNO.

Un agent du ministère a siégé au Comité de mise en œuvre à titre de représentant du GTNO et y a joué un rôle important. Des agents du ministère ont amorcé les travaux préliminaires visant à créer un atelier conjoint Sahtu-Gwich'in du Comité de mise en œuvre. Cet atelier se tiendra vraisemblablement au début de la prochaine période de référence. Il aura pour objectif d'élaborer un ensemble de règles et de procédures plus officielles pour les comités.

Par l'intermédiaire du Comité de mise en œuvre, le ministère a entamé des pourparlers avec le gouvernement du Canada concernant l'adoption d'une entente plus souple pour faciliter le mouvement de tous les fonds de mise en œuvre. C'est ainsi que tous les organismes de mise en œuvre pourront bénéficier d'un nouveau type d'entente financière au cours de l'exercice 2000–2001. Le Comité de mise en œuvre a entériné le recours à ce « mode de paiement de transfert souple ».

Le ministère a représenté le GTNO au sein du groupe de travail sur l'Examen général quinquennal de la mise en œuvre. La parution du rapport final est attendue pour l'été 2000.

Conformément au chapitre 5 et à l'annexe B de l'Entente, le ministère a également participé aux négociations sur l'autonomie gouvernementale en cours avec la collectivité de Deline. En 1998, les trois parties ont signé une entente relative aux négociations dans laquelle sont précisés l'échéancier, le processus de négociation et les sujets à discuter. L'an dernier, les parties ont conclu un accord de fond sur un modèle d'exercice des pouvoirs, y compris sur les questions des élections et de la citoyenneté. Une entente auxiliaire sur l'éducation est presque achevée. Des discussions sont en cours sur l'éducation des adultes, l'aide financière aux étudiants, la petite enfance, les dispositions générales, les services municipaux, les relations fiscales, l'administration de la justice et une stratégie de communications.

6.2 Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique

Grâce à des consultations permanentes avec les organismes désignés du Sahtu, le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) a continué d'honorer ses obligations. Le ministère collabore étroitement avec ces organismes ainsi qu'avec l'ORRS, le CATS et l'OTES. Il se consacre à leur promotion et leur fournit de l'aide et des conseils concernant divers aspects de la gestion de la faune, de la gestion des forêts, de l'exploitation des ressources et du développement économique. Pour aider le personnel du GTNO et les bénéficiaires de l'Entente à mieux connaître celle-ci, un atelier ouvert de trois jours a été donné en octobre à Norman Wells.

Les activités économiques

Le MRFDE a mis sur pied un comité composé de divers intervenants, y compris le SSI, pour élaborer un rapport sur une stratégie économique à envisager pour le GTNO. Le MRFDE a coopéré avec des organismes et des collectivités du Sahtu en vue d'appuyer et d'encourager la participation des bénéficiaires au développement commercial et aux possibilités d'emploi menant à l'autosuffisance économique. Des conseils et des encouragements ont été prodigués, de même qu'une aide aux entreprises et aux personnes en vue de leur permettre d'obtenir un soutien financier de sources diverses.

Les projets de recherche et de gestion

Le MRFDE et l'ORRS ont continué à collaborer de près dans le cadre de divers projets communs de recherche et de gestion. Parmi ces projets figurent une évaluation des populations de mouflons blancs, le projet de baguage de canards sauvages et la poursuite des travaux sur la préparation d'un plan de gestion de la harde de caribous du lac Bluenose. Les travaux entrepris avec le CATS,

l'OTES et l'ORRS en vue de combler les besoins régionaux du SGI ont enregistré des progrès.

L'élaboration d'un plan de gestion pour le projet de sentier Canol et le canyon Dodo se poursuit en coopération avec la Société foncière du district de Tulita et le SSI. Un bénéficiaire de l'entente du Sahtu a été embauché en tant que gestionnaire-stagiaire de parc.

Les lois et les règlements

Le MRFDE a entrepris d'élaborer, en consultation avec les organismes concernés du Sahtu, un projet de loi sur la faune et les espèces menacées. Ce projet de loi sera conforme aux dispositions de l'Entente.

6.3 Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi

Le représentant du GTNO au Groupe de travail conjoint sur les lieux et les sites patrimoniaux du Sahtu était un agent de la Direction de la culture, du patrimoine et des langues du ministère. Le groupe de travail avait la responsabilité d'examiner les sites et les lieux patrimoniaux Sahtu et de faire des recommandations au ministre concerné. Le groupe de travail a maintenant formulé ses recommandations et a soumis un rapport intitulé *Rakee Gok'e Godi: Places We Take Care Of* au GTNO, au gouvernement du Canada et au SSI.

La Direction de la culture, du patrimoine et des langues a lancé un projet en vue d'obtenir les archives photographiques de la région du Sahtu à des fins de rapatriement.

Le ministère a continué de donner des avis sur les répercussions que certaines utilisations de terres pourraient avoir sur les sites patrimoniaux.

6.4 Le ministère de la Justice

Le ministère a procédé à l'enregistrement de plans d'arpentage pour toutes les parcelles de terres municipales et il a émis des certificats de titre. Des difficultés ont toutefois été soulevées pour neuf parcelles de terres et le travail se poursuit en vue de les aplanir. Trente-cinq plans d'arpentage de sites particuliers ont été enregistrés et 20 certificats de titre ont été émis à la suite de requêtes en ce sens. Quelque 91 plans d'arpentage de parcelles de terres visées par l'Entente qui constituent des frontières ont été enregistrés et 22 certificats de titre ont été attribués à des demandeurs.

La Direction des affaires juridiques a continué de fournir des avis et de l'aide juridiques dans divers domaines, notamment en ce qui concerne les modifications que l'on propose d'apporter à l'Entente pour clarifier les conséquences des échanges de terres, les obligations liées à des mesures économiques et des questions fauniques.

6.5 Le ministère des Travaux publics et des Services

Pour respecter les dispositions de l'Entente sur les mesures économiques, et conformément aux politiques et procédures préférentielles du GTNO destinées à maximiser les possibilités d'emploi et les occasions d'affaires locales, régionales et nordiques, le ministère des Travaux publics et des Services a négocié avec Sahtu Contractors Ltd. un contrat de réapprovisionnement hivernal de carburant en vrac pour Tulita, Deline et Fort Good Hope pour trois ans (de 1999 à 2001). Le réapprovisionnement d'hiver de l'an 2000 a été réalisé avec succès.

6.6 Le ministère des Transports

Conformément à l'alinéa 19.1.5 de l'Entente, un accord d'échange de terres a été conclu avec la Société foncière du district de Tulita pour permettre la construction d'un pont pour le chemin d'hiver. Un projet de modification à l'Entente a été préparé avec la collaboration du SSI, du gouvernement du Canada et du GTNO pour faciliter la conclusion de tels accords dans le futur. On s'attend à ce que le projet de modification soit complété et approuvé au cours de l'exercice 2000–2001.

Le gouvernement du Canada

7.1 Les lois et les règlements

Après la promulgation de la LGRVM en 1998, le gouvernement fédéral s'est acquitté de son obligation de conférer un cadre législatif au système intégré de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, obligation que lui imposent l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu ainsi que l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in.

L'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie a été créé le 31 mars 2000. Il a compétence sur toute la vallée du Mackenzie.

7.2 L'activité économique et l'emploi

Développement des ressources humaines Canada

Le chapitre 12 de l'Entente énonce les obligations que le gouvernement fédéral doit remplir pour atteindre les objectifs des programmes de développement économique dans la région visée par l'Entente; les sous-alinéas 12.1.2*c*) et *d*), en particulier, traitent des possibilités d'emploi et de formation pour les bénéficiaires.

Grâce à la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones, Développement des ressources humaines Canada fournit des fonds à l'appui d'initiatives individuelles et institutionnelles. La Stratégie repose sur un engagement quinquennal portant sur des politiques et des fonds en matière d'emploi. Elle comporte tout un éventail d'options fondé sur l'intégration de divers programmes autochtones, y compris les programmes relatifs au marché du travail, les soins à domicile pour les Premières nations et les Inuits, une composante urbaine, des programmes pour les jeunes, ainsi que des programmes pour les personnes handicapées et le développement de leur potentiel.

Le montant prévu pour le Sahtu dans le cadre de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones est de 852 436 $.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Les bandes du Sahtu et le SSI ont reçu les montants suivants pour soutenir l'économie traditionnelle et encourager la création d'emplois.

Première nation Behdzi Adha

- 12 000 $ pour le Programme fédéral-provincial-territorial de partenariat devant permettre de comprendre les méthodes d'exploitation du pétrole et du gaz et d'établir des rapports en vue d'approfondir les connaissances dans ce domaine.

- 15 000 $ pour les Services économiques de la collectivité, afin d'appuyer les activités communautaires de développement économique de la collectivité.

Bande de Deline

- 5 000 $ pour le Programme de mise en valeur du potentiel régional, afin d'encourager l'utilisation des technologies de l'information et la création de partenariats.

- 63 191 $ pour les Services économiques de la collectivité, afin d'appuyer les activités communautaires de développement économique de la collectivité.

- 72 000 $ pour le Programme fédéral-provincial-territorial de partenariat : ce montant a permis de financer une étude sur le réaménagement des infrastructures locales en matière d'énergie électrique.

- 5 500 $ pour le Programme de mise en valeur du potentiel régional, afin d'évaluer les possibilités d'aménagement de nouvelles infrastructures en matière d'énergie électrique.

Bande de Fort Good Hope

- 53 716 $ pour les Services économiques de la collectivité, afin d'appuyer les activités communautaires de développement économique de la collectivité.

Sahtu Secretariat Inc.

- 5 690 $ pour le Development Impact Zone Program et le Programme de négociation de l'accès aux ressources : il s'agissait de rencontrer l'Association canadienne des producteurs pétroliers pour discuter d'une demande de désignation.

Bande des Dénés de Tulita

- 36 727 $ pour les Services économiques de la collectivité, afin d'appuyer les activités communautaires de développement économique de la collectivité.

Industrie Canada

Entreprise autochtone Canada (EAC), un organisme d'Industrie Canada, continue de mieux se faire connaître dans les T. N.-O. Au cours de l'exercice financier, on a pu constater un intérêt plus grand grâce, notamment, à la campagne intensive d'information sur les priorités stratégiques d'EAC menée par le Metis Dene Development Fund Ltd. dans les régions visées par l'entente du Sahtu et celle des Gwich'ins. De plus, le Centre d'aide aux entreprises du Sahtu a fait la promotion du programme d'EAC et prévoit conclure un accord de partenariat avec le Metis Dene Development Fund Ltd. pour exécuter les programmes d'EAC dans la région visée par l'Entente.

Trois projets commerciaux ont été lancés dans des régions visées par des ententes sur des revendications territoriales, de sorte que la participation au programme peut être considérée comme faible. On s'attend toutefois à ce que la demande augmente à l'avenir.

L'Office national de l'énergie

Le chapitre 24 de l'Entente confère à l'Office national de l'énergie (ONE) des responsabilités particulières touchant l'expropriation de terres visées par l'Entente, lorsqu'il est dans l'intérêt public d'établir une emprise pour des aménagements de pipe-line ou des lignes de transport d'électricité. Jusqu'à ce jour, l'ONE n'a pas eu à intervenir en vertu de ce chapitre.

Au cours de l'année, le personnel de l'ONE a participé à diverses activités ayant pour objet de faciliter la mise en œuvre de l'Entente. Des agents de l'ONE ont participé au Comité consultatif technique de l'OTES qui a examiné la demande de renouvellement (1999) et de mise à jour (2000) d'un permis d'utilisation de l'eau soumise par Imperial Oil Resources Limited. Lorsque cela était opportun, le personnel a également fourni à l'OTES des informations et des explications techniques à propos de divers projets de forage et de projets géologiques et géophysiques.

L'ONE a continué d'appuyer la mise en œuvre de la LGRVM. Le personnel a fait une présentation lors d'une conférence intitulée « Le nouveau régime : le développement des ressources et la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* ». Cette présentation portait sur le rôle de l'ONE en tant qu'organisme de réglementation, ainsi que des possibilités de coordonner les évaluations avec l'OEREVM et les offices de gestion des terres et de l'eau dans la vallée du Mackenzie.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a continué d'offrir des occasions de soumissionner des marchés publics en diffusant ces occasions sur le service électronique national de demandes de propositions et en tenant tous les groupes de bénéficiaires d'ententes au courant des possibilités d'offrir des biens et des services (y compris dans le domaine de la construction) destinées aux diverses régions visées par les ententes.

De l'aide et des informations sur les procédures d'approvisionnement, de même que des informations sur les contrats, ont été fournies sur demande. Les critères d'évaluation étaient intégrés aux demandes de propositions lorsque cela s'avérait pratique et conforme à une saine gestion des approvisionnements afin de maximiser les possibilités socio-économiques pour les groupes de bénéficiaires d'ententes.

7.3 La gestion de l'environnement et des ressources fauniques

Le Service canadien de la faune

En 1999–2000, le Service canadien de la faune (SCF) a participé à différentes activités concernant la gestion de la faune.

Étude sur les récoltes dans la région visée par l'Entente

Le SCF, qui fait partie du groupe de travail s'occupant de l'Étude sur les récoltes, a contribué à la conception et à la mise en œuvre continue de cette étude.

Récolte des oiseaux migrateurs considérés comme gibier

En siégeant à l'ORRS, le SCF peut informer l'Office de tout changement au règlement sur les oiseaux migrateurs qui pourrait toucher les Dénés et les Métis du Sahtu. Le SCF fournit aussi à l'ORRS des statistiques sur la récolte annuelle des oiseaux migrateurs, recueillies par son personnel et par le United States Fish and Wildlife Service. L'ORRS n'a pas abordé la question de l'établissement d'une récolte totale permise pour les oiseaux migrateurs; on s'attend toutefois à ce que l'Étude sur les récoltes fournisse des informations que l'ORRS pourrait utiliser à cette fin.

La gestion des espèces migratrices

Grâce à sa participation aux différents comités du Flyway Council, au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et à d'autres initiatives internationales, le SCF collabore étroitement à la gestion

des espèces migratrices qui franchissent les frontières internationales. L'ORRS est tenu au courant des problèmes découlant de ces initiatives internationales qui pourraient affecter les Dénés et les Métis du Sahtu.

Le SCF est membre du Groupe de travail sur les oies de l'Arctique créé dans le cadre du Projet conjoint sur les oies de l'Arctique (PCOA). Ce groupe est chargé d'étudier le problème de la surpopulation des oies blanches dans l'Arctique, notamment dans l'Arctique central. Les Dénés et les Métis du Sahtu chassent cette oie dans l'ouest de l'Arctique, où elle semble moins abondante. Toutefois, on communique à l'ORRS les faits nouveaux dans ce dossier. Le PCOA est un organisme de coopération Canada–États-Unis chargé de coordonner la gestion et la recherche concernant les oies dans les deux pays.

Le SCF a tenu l'ORRS au courant des progrès des négociations entre le Canada et les États-Unis visant à modifier la Convention concernant les oiseaux migrateurs de manière à permettre aux Autochtones du Nord, y compris les Dénés et les Métis du Sahtu, de chasser la sauvagine au printemps. Le SCF a aussi tenu l'ORRS au courant des diverses étapes qu'a dû franchir ce protocole modifié en vue de son adoption par les organismes législatifs canadien et américain.

L'ORRS a suivi l'évolution du dossier du piégeage du faucon pèlerin, qui met en cause les États-Unis. Il a été invité à soumettre des commentaires sur ce dossier et sur la position canadienne en s'adressant directement au Directeur général du SCF.

Les mesures législatives sur les espèces menacées
Signataire de la Convention sur la biodiversité et d'autres mesures de conservation internationales, le Canada est tenu de prendre des mesures qui garantissent la viabilité de toutes les espèces fauniques sur son territoire. C'est pourquoi il a eu recours au SCF pour préparer un projet de loi sur les espèces menacées. Toutefois, ce projet n'a pu être adopté en raison de la dissolution du dernier Parlement. Environment Canada a déposé un nouveau projet de loi sur les espèces menacées au Parlement. L'ORRS a participé à l'élaboration des deux projets de loi grâce à des séances d'information régulières et à sa participation aux ateliers et aux réunions.

L'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie
Le SCF a fourni à l'OTES des avis concernant l'évaluation environnementale d'activités d'exploitation menées dans la région visée par l'Entente. Le SCF a en outre fourni des conseils et des informations à l'OEREVM sur plusieurs questions touchant les procédures et l'environnement.

Autres
L'ORRS a été tenu régulièrement au courant de la réglementation fédérale sur les projectiles non toxiques en vigueur depuis septembre. On a entrepris d'autres activités de relations publiques en distribuant des dépliants publicitaires dans les collectivités du Nord et en recourant aux médias électroniques.

Pêches et Océans Canada
Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a continué d'appuyer le travail de l'ORRS, notamment en ce qui concerne la gestion de la faune dans la région visée par l'Entente et la réalisation de l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par l'Entente. Le MPO a collaboré à l'arpentage de trois lacs près de Colville Lake et de deux lacs près de Norman Wells.

En ce qui a trait aux pêches, le moment fort de l'exercice financier a été la création d'un mécanisme de gestion des populations piscicoles partagées grâce au parachèvement du Plan intégré de gestion de la pêche à l'inconnu du Bas Mackenzie. Ce plan a été élaboré en collaboration avec les Inuvialuits et les Gwich'ins.

La Garde côtière canadienne a fourni le Service des aides à la navigation sur le fleuve Mackenzie dans la région visée par l'Entente depuis le 5 juin jusqu'au 10 octobre 1999. En ce qui touche l'administration des terres de la Garde côtière, le Conseil des Dénés du Sahtu a reçu cinq demandes pour des réserves (points de débarquement). À la fin de l'année, le Conseil n'avait pas encore pris de décision concernant ces demandes.

7.4 Le Patrimoine

Le Patrimoine canadien
Selon le chapitre 17 de l'Entente, le ministère du Patrimoine canadien doit préparer une documentation publique sur les zones protégées, ainsi que sur les ressources, installations et projets patrimoniaux, visant à bien faire connaître la culture et l'histoire des Dénés et des Métis du Sahtu. L'organisme Parcs Canada de Patrimoine canadien a terminé ses consultations avec les sages de Deline concernant la rédaction des textes destinés aux lieux historiques nationaux tels que la Pêcherie Deline, le Fort Franklin, le mont Grizzly Bear et les collines Scented Grass. Au mois d'août, on a procédé au dévoilement de plaques commémorant ces quatre lieux historiques situés dans la région du Grand lac de l'Ours.

Parcs Canada appuie la participation du Sahtu à la gestion et à la conservation des ressources patrimoniales du Sahtu. Cet organisme a en outre collaboré avec la collectivité de Deline à la formulation d'un énoncé d'intégrité culturelle pour les quatre lieux historiques.

Cette déclaration d'intégrité commémorative a été rédigée lors d'un atelier public tenu en octobre. On a procédé à un examen public de ce document au cours de l'hiver.

Le travail concernant un plan de présentation et de conservation a été amorcé. Il s'agit d'un plan d'action visant à concrétiser la vision de la déclaration d'intégrité commémorative. On a terminé la rédaction du mandat et le projet a été lancé. Il devrait être terminé à l'été 2000.

Le Groupe de travail sur les lieux et les sites patrimoniaux du Sahtu a remis son rapport final et ses recommandations aux ministres fédéral et territorial concernés et au SSI.

Parcs Canada a participé à la procédure relative à la stratégie sur les zones protégées dans les T. N.-O. La collectivité de Deline s'est employée au cours de l'année à élaborer un projet de zone protégée.

7.5 La gestion des terres et des eaux

Affaires indiennes et du Nord Canada

L'environnement

Le MAINC a collaboré avec les institutions de gouvernement populaire en vue de faciliter la transition de l'ancien régime de gestion des terres et de l'eau au nouveau régime créé en vertu de la LGRVM. La Direction des opérations du bureau régional des T. N.-O. a mis sur pied à cette fin une équipe de mise en œuvre de la LGRVM. Cette équipe a organisé des séances d'information et des ateliers pour favoriser une meilleure compréhension de la *Loi* et des procédures qui y sont prévues. On a distribué quelque 2 500 trousses d'information comportant des fiches de renseignements sur chacun des différents conseils, une description des modifications apportées à la réglementation des terres et de l'eau, une explication des rapports entre les offices, des informations sur la LGRVM, des planches-contact et un diagramme du nouveau système de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

La région des T. N.-O. a poursuivi son travail de coordination des services techniques fournis par le MAINC dans le cadre des évaluations environnementales entreprises par l'OEREVM. Le MAINC a coordonné la contribution fédérale aux rapports décisionnels du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sur les évaluations environnementales. L'élaboration de lignes directrices pour les examens et les évaluations s'est poursuivie de façon continue et la région a participé à l'examen du fonctionnement et de la gestion des procédures de l'OEREVM.

Le MAINC demeure responsable de l'administration des terres de la Couronne en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*, du Règlement sur les terres territoriales, du Règlement sur l'exploitation de carrières territoriales et du Règlement sur l'exploitation minière au Canada. Il continuera aussi à fournir des services d'inspection et d'application des modalités de toutes les autorisations accordées aussi bien par lui que par les nouvelles institutions de gouvernement populaire.

Les ressources en sable et en gravier

La région des T. N.-O a fourni des rapports trimestriels sur les redevances prélevées sur les carrières dans la vallée du Mackenzie.

Les déchets dangereux

Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord du MAINC a fourni les sommes que voici pour s'attaquer aux contaminants dans la région visée par l'Entente :

- 36 000 $ au Conseil des Dénés du Sahtu (quatrième année de financement) pour un coordonnateur régional chargé de s'occuper des questions de contaminants en général. Le Conseil des Dénés du Sahtu est membre du Comité des T. N.-O sur les contaminants et il a reçu des fonds pour participer à des réunions et assister à des ateliers nationaux.

- 452 000 $ à la bande des Dénés de Deline pour permettre une participation pleine et entière aux négociations Canada-Deline, lesquelles portent sur des questions relatives à l'uranium.

- 12 000 $ venant s'ajouter à un montant de 25 000 $ fourni par Ressources naturelles Canada pour l'assainissement des sols contaminés par de l'uranium à Tulita.

L'aménagement du territoire

La région des T. N.-O. a consenti une aide et des informations techniques au personnel du Conseil d'aménagement du territoire du Sahtu (CATS). Les activités comportaient une participation à des réunions publiques et informelles et la transmission de commentaires sur les procédures et les rapports émanant du Conseil. Tant que son travail en vue de parachever l'ébauche préliminaire du plan d'aménagement n'aura pas été complété, le Conseil continuera de bénéficier de l'aide du MAINC lorsque nécessaire.

L'utilisation des terres et des eaux

Le bureau du district du Nord-Mackenzie a collaboré avec l'Office des terres et des eaux du Sahtu (OTES) dans divers domaines, y compris : l'élaboration de recommandations sur les modalités et conditions concernant les demandes de permis d'exploitation des terres et de l'eau, et la fourniture de services d'inspection pour l'Office afin d'assurer la conformité aux modalités et conditions liées aux autorisations qu'il accorde. L'Administration des terres a présenté des rapports mensuels à l'OTES sur toutes les activités

dans la région visée par l'Entente ayant été enregistrées dans le système d'information de gestion des terres. On a procédé à des examens et à des approbations des plans d'arpentage des parcelles au sein de la région visée par l'Entente; de plus, l'Administration des terres a examiné tous les dossiers dans les localités de Fort Good Hope et de Deline et a préparé un rapport sur d'anciennes terres de la Direction des affaires indiennes. Ce rapport vise à déterminer quelles terres devront faire l'objet de tests supplémentaires de l'état de contamination et d'opérations d'assainissement.

Ressources naturelles Canada

L'arpentage des terres

RNCan a la responsabilité d'arpenter les terres du Sahtu (conformément au projet 19.5 du Plan de mise en œuvre) ainsi que de préparer les plans et de les remettre au Bureau d'enregistrement des droits immobiliers. Les arpentages suivants ont été complétés entre 1994 et le 31 mars 2000 :

- Annexe I : terres du Sahtu, à l'exclusion des minéraux.
  87 des 173 parcelles (soit 50,3 p. 100);
- Annexe II : terres du Sahtu, à l'exclusion des minéraux.
  Aucune des neuf parcelles;
- Annexe III : terres du Sahtu, y compris les minéraux.
  33 des 39 parcelles (soit 84,6 p. 100);
- Annexe IV : sites particuliers
  41 des 41 parcelles (soit 100 p. 100);
- Annexe XVI : terres municipales du Sahtu non arpentées
  (cinq collectivités) (soit 100 p. 100).

Le Programme d'arpentage des frontières du Sahtu prévoit que le taux de parachèvement des plans d'arpentage de l'Annexe I passera à 65 p. 100 et que celui des plans de l'Annexe III sera de 95 p. 100 à la fin de l'exercice financier 2000–2001.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) a collaboré avec le MAINC pour clarifier les rapports entre la LGRVM et la LCEE.

7.6 Revenu Canada

Les responsabilités de Revenu Canada relativement à l'Entente comprennent la prestation d'informations générales sur les incidences fiscales pour les sociétés de gestion des indemnités, et la préparation d'un document d'information sur ce sujet. L'ébauche du document traitant des sociétés de gestion des indemnités et des questions fiscales connexes a été achevée et transmise au SSI et au Conseil tribal des Gwich'ins en mars.

7.7 La Défense nationale

En vertu de l'Entente, les Forces armées du ministère de la Défense nationale fournissent aux conseils tribaux affectés par les activités du ministère un plan d'entraînement annuel et un avis environ un mois avant la tenue de l'exercice. Au même moment, les collectivités susceptibles d'être affectées sont aussi tenues au courant des activités qui auront lieu.

La plupart des exercices prennent la forme d'activités à l'intention des patrouilles de Rangers et des Cadets de l'Armée. Les effectifs actuels s'établissent comme suit :

Fort Good Hope	17 Rangers, 12 Cadets
Norman Wells	11 Cadets

Chaque patrouille effectue un entraînement annuel pour les Rangers. Chaque exercice dure deux semaines et comporte une période d'entraînement au sein de la collectivité locale et un exercice de quatre jours dans la région avoisinante. La formation porte surtout sur les connaissances pratiques, les aptitudes à l'entraînement et les aptitudes pour devenir Ranger. Chaque année, les exercices sont menés dans diverses régions; toutefois, il n'y a eu aucun exercice de formation de Ranger au cours de la période couverte par le présent rapport.

Dans un geste visant à appuyer le Relais canadien du millénaire, les Rangers ont accompagné le relais dans le territoire du Sahtu entre les 23 et 26 février 2000. Ces Rangers venaient de Tsiigehtchic, Fort Good Hope et Tulita.

Les cadets font de l'instruction appliquée jusqu'à trois fois par année. Les exercices de zone pour cadets mobilisent plusieurs corps de cadets. En raison des préparatifs pour l'an 2000, les activités des cadets ont été diminuées en 1999–2000. On prévoit que ces activités seront rétablies à leurs niveaux antérieurs au cours de la prochaine année.

7.8 Les autres activités de mise en œuvre

La surveillance des répercussions cumulatives

L'Entente prévoit la création d'une méthode visant à surveiller les répercussions cumulatives des utilisations des terres et des eaux sur l'environnement de la vallée du Mackenzie. Le groupe de travail

créé l'année précédente pour fixer les prochaines étapes du Programme de surveillance des répercussions cumulatives (PSRC) et composé de représentants du Sahtu, des Gwich'ins, des Inuvialuits et de représentants des gouvernements fédéral et territorial a établi son mandat et a fourni une affiche d'information pour les membres des collectivités. Le groupe de travail a aussi proposé une orientation et des données pour un inventaire de bases de données et de dossiers portant sur les recherches et les données actuelles et historiques de surveillance en matière environnementale, sociale, économique et communautaire pour la vallée du Mackenzie, en accordant une attention particulière à la région du Sahtu et à celle des Gwich'ins. En mars 1999, des représentants des régions visées par d'autres revendications territoriales dans les T.N.-O se sont joints au groupe de travail en tant que participants ou observateurs, selon la politique propre à chaque organisme, et la portée du programme a été étendue à la vallée du Mackenzie.

Des membres du groupe de travail ont dit être préoccupés par la participation irrégulière des représentants de la région du Sahtu aux réunions. Des résidants de la plupart des collectivités du Sahtu se sont rendus à des rencontres préliminaires pour discuter du rôle des collectivités et de l'utilisation du savoir traditionnel dans le cadre du PSRC. Lorsque l'on disposera de ressources suffisantes, l'ébauche du programme de surveillance pour la vallée du Mackenzie et le plan de travail pour le groupe seront parachevés.

La Stratégie sur les zones protégées

La Stratégie sur les zones protégées des T.N.-O (SZP) a été signée en septembre par les gouvernements fédéral et territorial. Elle a été élaborée par un comité consultatif comprenant des représentants du Sahtu, des Inuvialuits, des Gwich'ins, des Dogribs signataires du Traité n° 11, des Indiens signataires du Traité n° 8 d'Akaitcho, des nations du Deh Cho, de l'industrie, des organismes fédéraux et territoriaux, et des organismes non gouvernementaux. À mesure que progressera la mise en œuvre de la SZP, et conformément à l'Entente, le MAINC poursuivra son travail avec les collectivités et les organismes du Sahtu lorsqu'on envisagera la possibilité de créer de nouvelles zones protégées dans la région visée par l'Entente. En collaboration avec le MRFDE, le MAINC apporte son appui au secrétariat chargé de la SZP.

Les paiements en vertu des traités

La région des T.N.-O du MAINC a rencontré chacune des bandes du Sahtu à Fort Good Hope, Colville Lake, Déline et Tulita et a effectué les paiements annuels en vertu des traités.

7.9 La coordination des activités de mise en œuvre par le gouvernement fédéral

La Direction générale de la mise en œuvre des ententes relatives aux revendications (DGMOERR) a la responsabilité de :

- faire le suivi des obligations fédérales telles que formulées dans l'entente définitive;
- assurer la liaison avec le GTNO, le SSI et les organes de mise en œuvre pour traiter des questions relatives aux obligations issues de l'entente sur la revendication territoriale;
- mettre à jour et maintenir le Système de suivi des obligations découlant des revendications (SSODR), lequel porte sur l'état des activités de mise en œuvre des responsabilités fédérales;
- coordonner la préparation du rapport annuel 1998-1999;
- gérer les accords de financement avec les organes de mise en œuvre;
- procéder à la nomination, ministérielle ou par décret, de membres aux organismes de mise en œuvre.

Le Conseil du Trésor a autorisé la Direction générale à acheminer les fonds aux organismes créés en vertu des ententes de revendication territoriale en recourant dorénavant à un mécanisme de paiement de transfert souple plutôt qu'au mode de financement régi par des accords de contribution.

Ce mécanisme de transfert, plus facile à utiliser, a permis de résoudre deux difficultés inhérentes à l'approche fondée sur les accords de contribution : l'interdiction faite aux organismes de mise en œuvre de reporter des fonds d'un exercice financier à un autre et la clause de suppression.

Agissant à titre de représentant du Canada à la commission tripartite pour l'Examen quinquennal de la mise en œuvre, un représentant de la DMO a poursuivi la rédaction du rapport final et le travail en vue de sa distribution. La publication du rapport final est attendue pour la mi-août 2000.

À la suite d'une hausse des activités de développement dans la région de la vallée du Mackenzie, la DGMOERR a réussi à convaincre le Conseil du Trésor de consentir des fonds supplémentaires à l'OEREVM.

La DGAIOERR a continué de superviser la procédure des nominations aux organes de mise en œuvre, soit au moyen de nominations par décret, soit au moyen de nominations ministérielles. Un président et un directeur ont été nommés à l'OTES. Le CATS n'a pas encore choisi un président.

En 1999-2000, les organismes suivants ont reçu les montants énoncés ci-dessous :

Organisme	Montant
Sahtu Secretariat Incorporated	
• Financement de la mise en œuvre	183 943 $
• Conseils des ressources renouvelables	193 713 $
• Paiement de transfert de capitaux (déduction faite du remboursement des prêts)	8 300 094 $
• Redevances sur les ressources	211 972 $
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	294 533 $
Office des ressources renouvelables	
• Financement de la mise en œuvre	780 460 $
• Étude de la récolte dans la région visée par l'Entente	224 003 $
Conseil d'inscription	20 821 $
Conseil d'arbitrage	13 566 $
Conseil d'aménagement du territoire	842 489 $
Office des terres et des eaux	605 157 $

Annexe A1

Membres des organismes de mise en œuvre (au 31 mars 2000)

Le Conseil d'inscription*

Lorraine Doctor	Présidente
Wilfred McNeely, fils	Vice-président
Rosemary Cairns	Yellowknife
Wilbert Kochon	Colville Lake
Lori Ann Lennie	Tulita
Monica Loomis	Norman Wells
Isidore Manuel	Fort Good Hope
Raymond Taniton	Deline
Larry Tourangeau	Norman Wells

*L'effectif du Conseil d'inscription a été en fonction jusqu'au 18 juin 1999, date à laquelle ses fonctions ont été confiées au SSI.

Le Conseil d'arbitrage

James H. Davis	Président
Nigel Bankes	Vice-président
Larry Chartrand	
David C. Elliot	
Deborah Hanly	
Robert A. Kasting	
Anton M.S. Melnyk	
Francis Price	

Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

Gordon Lennie	Président
Leonard Colissimo	
Bertha Rabesca	
Dennis Bevington	
Barney Masuzumi	

Office des ressources renouvelables du Sahtu

Winter Lennie	Président
Russell Hall	
George Barnaby	
Danny Gaudet	
Paul Latour	
Ruby L. McDonald	
Celina Stroeder	

Membres suppléants

Keith Hickling
Lucy Jackson
Leonard Kenny
Archie Lennie, père
Diane F. Malley
Kevin J. McCormick

L'Office des terres et des eaux du Sahtu

Larry Wallace	Président
George Barnaby	
Walter Bayha	
Violet Doolittle	
Derrick Muyres	

Le Groupe de travail conjoint sur les lieux et les sites patrimoniaux du Sahtu

John T'Seleie	Président
Tom Andrews	
Ellen Lee	
Bella T'Seleie	
Isadore Yukon	

Le Conseil d'aménagement du territoire du Sahtu

Roderick Hardy	Président par intérim
Barry Harley	Vice-président par intérim
Clarence Campbell	
Wilbert Kochon	

Annexe A2

Carte de la région visée par l'Entente

Annexe A3

Calendrier des paiements de transfert de capitaux 1994 à 1999

Date	Calendrier des paiements	Remboursement des prêts	Somme totale payée au SSI
23 juin 1994	9 000 000 $	0 $	9 000 000 $
6 septembre 1994	3 853 940 $	(533 903) $	3 320 037 $
6 septembre 1995	5 780 911 $	(800 854) $	4 980 057 $
6 septembre 1996	7 707 881 $	(1 067 805) $	6 640 076 $
6 septembre 1997	9 634 851 $	(1 334 757) $	8 300 094 $
6 septembre 1998	9 634 851 $	(1 334 757) $	8 300 094 $
6 septembre 1999	**9 634 851 $**	**(1 334 757) $**	**8 300 094 $**
Total	55 247 285 $	(6 406 833) $	48 840 452 $

Annexe A4

Paiements au titre des activités de mise en œuvre 1994–1995 à 1999–2000

Exercice financier	Paiements au titre des activités de mise en œuvre
1994–1995	688 458 $
1995–1996	1 205 791 $
1996–1997	1 622 443 $
1997–1998	1 970 533 $
1998–1999	2 869 978 $
1999–2000	**3 168 335 $**
Total	11 525 538 $

Nota : Ces sommes comprennent des paiements au SSI, au GTNO et aux organismes de mise en œuvre.

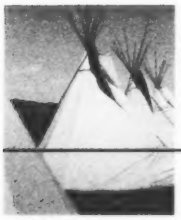

Annexe A5

Redevances sur les ressources 1993 à 1999

Exercice financier	Paiement de redevances sur les ressources
1993	123 221 $
1994	198 041 $
1995	204 357 $
1996	278 782 $
1997	244 261 $
1998	211 263 $
1999	**221 972 $**
Total	1 481 897 $

Annexe A6

Impôts fonciers payés au GTNO 1994 à 1999

Exercice financier	Impôts fonciers payés au GTNO
1994 et 1995 (deux ans payés en un versement)	8 666 $
1996	9 739 $
1997	9 544 $
1998	9 562 $
1999	**9 623 $**
Total	47 134 $